



Amicale du Nid

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ET
EXTRAORDINAIRE
EXERCICE 2025**

Paris, le 20 juin 2026

Amicale du Nid - Siège social

21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org

Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EXERCICE 2025

SOMMAIRE

- 1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- 2. ORGANIGRAMME STRUCTUREL**
- 3. RAPPORT MORAL - Françoise RITTER**
- 4. RAPPORT FINANCIER - Sandrine DEBOURG**
- 5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Franck NACCACHE**
 - Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels..... page 01 à 35
 - Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes page 01 à 06

Amicale du Nid - Siège social

21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org

Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Amicale du Nid - Siège social

21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org

Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ET
EXTRAORDINAIRE
EXERCICE 2025**

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31/12/2025)

Françoise RITTER, Présidente

- ♦ Françoise BRIÉ, Membre du Bureau
- ♦ Henri BROCHE, Président d'Honneur
- ♦ Françoise CARAYON
- ♦ Véronique CASTELAIN
- ♦ Michelle CHARRIÈRE
- ♦ Michelle CORNUT
- ♦ Geneviève COURAUD
- ♦ Michel COMBES
- ♦ Sandrine DEBOURG, Trésorière
- ♦ Geneviève DUCHÉ, Présidente d'Honneur
- ♦ Marie-Hélène FRANJOU, Membre du Bureau
- ♦ Jany GUILLOT, Membre d'honneur
- ♦ Florence-Lina HUMBERT, Secrétaire
- ♦ Cyrille MBIAGA
- ♦ Lucette LEBEAU
- ♦ Pauline SOUBIE-NINET

Amicale du Nid - Siège social

21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org

Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

2. ORGANIGRAMME STRUCTUREL

Amicale du Nid - Siège social

21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org

Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

ÉTABLISSEMENTS ET COMITÉS TERRITORIAUX

COMITE TERRITORIAL 13 BOUCHES-DU-RHÔNE

Célia MISTRE
DIRECTRICE

Estelle LAMBERT
Cheffe de service
Florine PRUVOT
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation,
formation
Mission mineur.es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global
Hébergement

HAUTE-GARONNE

Emmanuelle VRIGNAULT-CHOISY
DIRECTRICE

Prévention, sensibilisation, formation
Mission Mineur.es
Aller-vers
Accueil
Accompagnement social global

COMITE TERRITORIAL 34 HERAULT

Philippe ANDRES
DIRECTEUR

Claire GRANGEAUD
Cheffe de service
Ilham IGUEL
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation,
formation
Mission mineur.es
Aller-vers
Accueil
Accompagnement social global
Hébergement
Logement accompagné

BRETAGNE

Romain GUIGNY
CHEF DE SERVICE

Sensibilisation, formation
Mission mineur.es
Aller-vers
Accueil
Accompagnement social global

COMITE TERRITORIAL 38-69

Adeline BILLON
DIRECTRICE

ISERE ET SAVOIE
Agnès BONNEAU
Cheffe de service
Sensibilisation, formation
Mission mineur.es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global

RHÔNE

Myosotis COLINEAU
Cheffe de service AAVA
Alice DUMONTET
Cheffe de service
Emmanuelle PAGNAN
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur.es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global
Atelier d'adaptation à la vie active
Hébergement

COMITE TERRITORIAL 75-92 PARIS et HAUTS-DE-SEINE

Marie-Laurence SASSINE
DIRECTRICE
Pablo HONORES
DIRECTEUR-ADJOINT

PARIS

Véronique PRUVOT
Cheffe de service
Jeanne CAMUS
Cheffe de service
Prévention, sensibilisation,
formation
Mission mineur.es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global
Hébergement

HAUTS-DE-SEINE

Olivier ROUGNON
Chef d'atelier AAVA
Laetitia MORLAIX
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation,
formation
Mission mineur.es
Accueil
Accompagnement social global
Atelier d'adaptation à la vie active
Hébergement

COMITE TERRITORIAL 93 SEINE-ST-DENIS

Gaëlle QUEYRON
DIRECTRICE
Marie PELLIEUX
DIRECTRICE-ADJOINTE

Geanina BUTNARU
Cheffe de service
Valentine MUKABALISA
Cheffe de service
Vanessa AVERDY
Cheffe de service
Nadia RUIUB
Cheffe de service
Johanna NDONG
Cheffe de service
Aliou SOW
Chef de service

Prévention, sensibilisation,
formation
Mission mineur.es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global
Hébergement
Logement accompagné

AU 31/12/2025

3. RAPPORT MORAL

Françoise RITTER

Amicale du Nid - Siège social

21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org

Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

RAPPORT MORAL 2025
Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2026

Ma première parole sera un hommage à notre collègue Anne-Marie SIRMAIN qui nous a quitté-es le 22 juillet 2025. Anne-Marie était membre du Comité Territorial de l'Hérault depuis 2016 et très active dans son fonctionnement, membre du Conseil d'Administration depuis 2017, membre du bureau et en charge des relations avec les professionnel·les dans le cadre du CSE. Au sein de l'Amicale du Nid son décès a soulevé une immense émotion. Notre association a perdu une militante engagée et efficace, une collègue toujours à l'écoute et disponible, précieuse dans ses analyses et ses conseils, bienveillante et pertinente... c'était une magnifique personne qui nous manque cruellement.

L'année 2025, cela ne vous étonnera pas, a été riche en évènements pour les militant·es et professionnel·les de l'AdN, toujours animé·es de la même motivation à défendre nos valeurs, porter nos objectifs et mettre en œuvre nos axes stratégiques. Je reste particulièrement attentive à une bonne articulation entre la ligne militante de l'association, à laquelle j'appartiens et la ligne opérationnelle, articulation déterminante dans le bon fonctionnement de toute organisation de type associatif.

1. Tout d'abord un rappel actualisé des chiffres concernant le système prostitutionnel

Il reste intéressant de rappeler la « raison d'être » de notre association, l'existence d'un système prostitutionnel et ses différentes dimensions. Pour cela les chiffres restent des données éloquentes :

40 000 personnes sont en situation de prostitution en France et 15 à 20 000 enfants pour lesquelles il est plus pertinent d'employer le terme d'exploitation sexuelle. Ce dernier nombre est en augmentation massive ces dernières années en lien avec l'exploitation en ligne.

Les lieux d'exploitation des victimes enregistrées par les forces de l'ordre en 2025 évoluent :

- 93% en hôtel ou appartement (86% en 2024) : c'est une prostitution qui est invisible, sauf si on s'intéresse au 35 à 40000 annonces en ligne postées chaque jour ;
- 6% en établissement d'apparence légale type salon de massage, bar... (9.5% en 2024) ; on dénombre ainsi 424 « salons de massage » à Paris ;
- 1% sur la voie publique (4,5% en 2024).

Ces chiffres témoignent clairement d'une évolution majeure, liée aux réseaux sociaux, qui d'une certaine manière rend les victimes encore plus fragiles, captées et donc difficiles à accompagner.

Entre 2021 et 2025 le nombre de victimes enregistrées par les forces de l'ordre reste très faible :

- 4 677 victimes majeures (moins 8%) dans le cadre de proxénétisme ou recours délictuel à l'achat d'acte sexuel



- 2 038 victimes mineures de proxénétisme (+9%)
- 945 victimes mineures de recours à la prostitution (+ 167%)

En ce qui concerne le nombre de **victimes mineures enregistrées** en 2025 :

- 1 300 élèves sont repéré·es par le service social de leur établissement scolaire
- 416 victimes mineures sont enregistrées par les forces de l'ordre dans le cadre d'affaires de proxénétisme ; 96% sont des filles
- 288 victimes mineures sont enregistrées par les forces de l'ordre dans le cadre du recours à la prostitution ; 90% sont des filles.

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes de la prostitution il y a lieu de pointer que :

- 2547 PSP ont été mis en place entre 2017 et 2025, 921 sont en cours en 2025, dont le tiers sont accompagnés par l'AdN. 96% des bénéficiaires sont des femmes ;
- 86% commissions départementales se sont réunies en 2025 mais 14% ne se sont jamais réunies (101 commissions au total) ;
- 31% des commissions n'ont jamais mis en place de PSP (soit 21) ;
- 507 nouvelles demandes de PSP ont été déposées en 2025 et 450 acceptées, ce qui représente une légère augmentation.

Cette dimension de la loi est appliquée de manière hétérogène sur le territoire, alors même que le PSP est un levier fondamental dans le parcours de sortie de la prostitution.

Du côté des acheteurs d'acte sexuel :

- 491 verbalisations ont eu lieu entre 2016 et 2025 et pour l'année 2025 seulement 1446 ce qui est dérisoire au regard du nombre de personnes victimes ...
- Elles sont réalisées pour 58% à Paris mais 36% des départements n'en réalisent aucune : ces chiffres sont toutefois difficilement interprétables...
- Les poursuites pour recours à l'achat d'acte sexuel auprès d'une personne mineure ont été de 1510 entre 2016 et 2025, dont 267 en 2025... des chiffres très préoccupants au regard de l'augmentation du nombre de victimes.

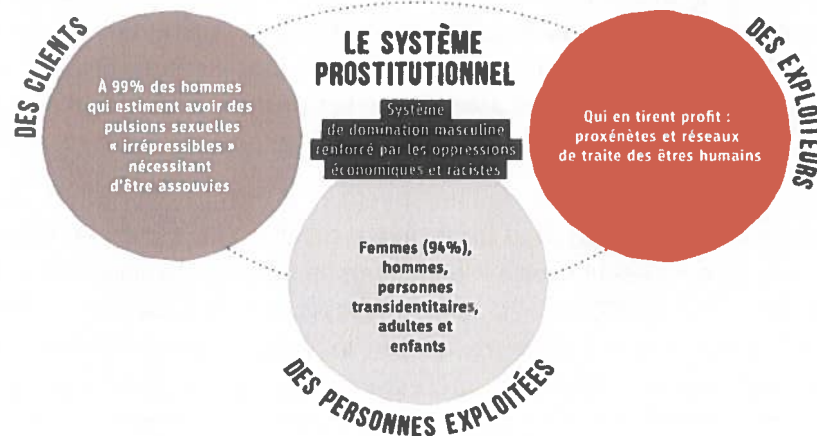
Ces données montrent, à nouveau en 2025, une absence totale de progrès dans l'application de ce pan de la loi. Ceci nous interroge et nous révolte à la fois.

2. 2025 : la parution de notre Projet associatif 2025-2029 ...

En juin 2025 l'Assemblée Générale de l'Amicale du Nid a approuvé le Projet associatif 2025-2029. Il est le fruit d'un travail de 18 mois réalisé par des groupes de travail dédiés (GT Projet associatif puis COPIL Projet associatif et Comité rédactionnel) qui comportaient des membres du CA et des professionnel·les. La méthodologie de réécriture avait intégré une mobilisation des établissements dans la réflexion sur les axes stratégiques.

Nous nous sommes attaché·es à inscrire les contenus en continuité de la pensée « féministe et abolitionniste » portée par l'AdN depuis l'engagement pour la loi de 2016 et à le formaliser de manière courte et dynamique. Le but est d'en faciliter la lecture et l'appropriation tant à l'interne de notre association qu'à l'externe auprès de nos partenaires associatifs, institutionnels ou politiques et de tout public en général.

Nos valeurs : dignité de la personne humaine, égalité entre les êtres humains, liberté, solidarité envers les plus vulnérables sont déclinées en principes pragmatiques : égalité entre les femmes et les hommes, abolitionnisme du système prostitutionnel, non-patrimonialité du corps humain, refus de toute forme de discrimination et, de manière nouvelle, action non-violente.



Ce Projet associatif qui reprend notre analyse du système prostitutionnel, articulant le triptyque personnes exploitées/clients/exploiteurs nous conduit à une définition de la prostitution :

La prostitution est le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des actes sexuels d'une personne en échange d'une rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage ?

Pour mémoire, cette définition rompt avec l'approche courante de la prostitution qui l'envisage seulement du côté de la personne qui « vend l'usage de son corps ».

Il découle de cette analyse notre finalité :

L'abolition du système prostitutionnel sur l'ensemble du territoire et à l'international.

La version 2025-2029 intègre une courte histoire de l'AdN qui rappelle, entre autres, notre engagement dans les années 2010 pour la promulgation de la loi Olivier-Coutelle du 13 avril 2016 « visant à lutter contre la prostitution et à accompagner les personnes prostituées ».

Elle décline bien entendu notre public et nos champs d'actions en un continuum qui s'est enrichi de plusieurs dimensions : les diagnostics territoriaux, la recherche, les missions mineur-es, la communication.

Elle intègre enfin, de manière nouvelle notre plan d'action stratégique en cinq axes qu'il est bon de rappeler aujourd'hui :

- Affirmer notre fait associatif
- Renforcer notre plaidoyer
- Renforcer nos actions et leur qualité
- Renforcer la place des bénéficiaires
- Soutenir les professionnel·les dans leurs missions,

... Axes déclinés en actions précises.

3. Le Projet associatif : sa diffusion et son appropriation dans les territoires

Le COPIL Projet associatif avait décidé qu'une appropriation du Projet devait être réalisée fin 2025 dans chaque territoire, portée par les militant·es en lien avec les directions d'établissements. Il avait produit une trame de réalisation qui laissait une place à une mise en œuvre adaptée aux spécificités de l'établissement et à son activité. Ces temps de travail, mis en place par les Comités Territoriaux ou, à défaut, des membres du CA, ont été réalisés fin 2025 et début 2026. Ils ont été l'occasion pour les professionnel·les d'interroger la ligne militante sur certains choix théoriques et pour celle-ci d'en expliquer et d'en réaffirmer le sens.

Le COPIL avait également porté la perspective d'une mobilisation des personnes accompagnées sur cette appropriation du Projet associatif. Elle a été peu mise en place, car complexe au regard des besoins des personnes accompagnées, des priorités d'accompagnement et des charges des professionnel·les. À ce stade le Conseil d'Administration porte l'idée qu'un travail sur le Projet associatif avec des personnes accompagnées peut être une démarche intéressante tout au long de la mise en œuvre de ce Projet.

4. Notre finalité.... Notre ambition

La finalité de l'Amicale du Nid est **l'abolition du système prostitutionnel sur l'ensemble du territoire et à l'international**. Et donc, **la mise en œuvre intégrale des quatre volets de la loi du 13 avril 2016** :

- L'accompagnement des personnes en situation de prostitution, l'instauration d'un parcours de sortie de la prostitution (PSP) et l'abrogation du délit de racolage
- L'interdiction de l'achat d'actes sexuels
- Le renforcement de la lutte contre le proxénétisme, en particulier sur internet
- Le développement de programmes de sensibilisation auprès du grand public et d'éducation à la sexualité auprès des jeunes.

Cette loi a 10 ans. Nous défendons sa pertinence et sa force mais **en 2025 nous observons encore les difficultés de son application**, ainsi que les chiffres précédemment cités en attestent :

- Le recours à la prostitution d'autrui est désormais interdit mais le volet « pénalisation du client » est appliqué de manière « exceptionnelle » au regard de l'étendue du phénomène : que penser de cette obstruction « sociétale » dans un contexte où nous observons par ailleurs la montée d'un « courant masculiniste » qui nous alarme ? **Notre analyse féministe et notre conviction de la nécessité d'un plaidoyer très actif en sont renforcées ;**
- La loi spécifie que les personnes en situation de prostitution sont des victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS) à qui l'État doit prodiguer assistance et protection mais les commissions départementales de lutte contre la prostitution (CDLP) fonctionnent de manière très hétérogène. Certaines, en lien avec des positions politiques locales, font obstruction à la mise en œuvre du dispositif : rejets massifs à l'entrée de personnes accompagnées dans le dispositif, obstruction pour



l'obtention d'un titre de séjour en fin de dispositif **qui nous ont amené en 2025 a des procédures juridiques pour faire valoir les droits des personnes.**

Il y a un an j'avais souligné plusieurs avancées politiques importantes en 2024 dont :

- La validation par la Cour Européenne des Droits de l'Homme de la loi abolitionniste du 13 avril 2016 stipulant que cette loi respecte la Convention Européenne des Droits Humains... Validation après un combat acharné tout de même....
- Ainsi que le rapport ONUsien de Reem ALSALEM qui soutenait le modèle abolitionniste.

Je ne peux afficher d'autres avancées internationales en 2025.

Au plan national en 2024 nous avons salué :

- La parution, le 2 mai, de la première stratégie de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle,
- Et la parution le 4 juillet du premier plan de répression de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle...

Nous n'en avons pas vu en 2025 des effets probants.

Ce sont plutôt des alertes qui ces derniers mois nous ont mobilisé-es, comme la proposition de loi de réouverture « sous forme de coopérative » des maisons closes « brandie » en décembre 2025, en plein cœur du débat budgétaire par le député RN Jean-Philippe Tanguy ... Certes nous sommes en période « préélectorale, tous les coups sont bons... mais oser évoquer ce « délire » ne peut que nous interroger...

...ou plus récemment la proposition de loi visant à modifier la loi de 2016 en abrogeant « l'abrogation de la pénalisation du client et des lois sur le proxénétisme » déposée par la sénatrice Anne SOUYRIS (groupe écologiste) : « une loi qui donne des droits » ... « une manière de mieux protéger la santé, la sécurité des personnes travailleuses du sexe » : des idées retorses, des termes qui détournent de la vérité !

5. Alors... plus que jamais en 2025 Des actions de lobbying...

... portées par le Bureau, la Déléguée générale et des professionnel·les expert·es, il s'est décliné en actions politiques et réponses aux sollicitations institutionnelles de participation à des auditions :

Fin 2024 : Le Collectif Abolition avait relancé son action : c'est désormais le **Collectif Abolition XXI**, impulsé par l'Amicale du Nid et le Mouvement du Nid ;

09/01 : Co-signature du communiqué de presse du Collectif Grève Féministe « Pour les enfants, pour l'éducation, l'Education à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle pour toutes et tous maintenant ! » ;

Janvier : **Note et recommandations de l'Amicale du Nid sur les violences sexuelles, la prostitution et la notion de consentement ;**

14/02 : L'Amicale du Nid co-organisatrice du **colloque à Strasbourg « Exploitation sexuelle en ligne, enjeux et réponses européennes »**, précédé d'une réunion entre les associations et les politiques engagé-es autour du texte « l'appel de Strasbourg » (proposition d'actions

concrètes et réformes législatives pour renforcer la protection des victimes, encadrer les pratiques des plateformes numériques et harmoniser les réponses judiciaires à la criminalité en ligne ;

08/03 : Communiqué de presse « Encore trois cents ans jusqu'au dernier 8 Mars ? » à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes (car d'après les calculs de l'ONU il faudra 300 ans, au rythme actuel, pour atteindre l'égalité) ;

Mars : Présence de l'Amicale du Nid à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW) à New York ; l'Amicale du Nid, membre de la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) y a délégué Françoise BRIÉ, membre du bureau de l'AdN et vice-présidente de la CLEF qui a réalisé des interventions ;

08/04 : Présence de l'Amicale du Nid au programme ERASMUS+ à Gênes, organisé avec l'association Crim'Halt qui a structuré un argumentaire solide pour démontrer notamment l'intérêt de l'usage social des biens confisqués en France ; l'AdN était invitée en tant que première association française ayant bénéficié de l'affectation sociale d'un bien immobilier ;

29/04 : **Publication du second rapport FACT-S** « la situation de la prostitution en France : Analyse de l'impact de la loi du 13 avril 2016 et recommandations » ; fruit du travail collaboratif de l'Amicale du Nid, de CAP International, de la FNCIDFF, de la Fondation SCHELLES et du Mouvement du Nid ; présentation du rapport à Aurore BERGÉ en juillet ;

30/04 : **Audition auprès de la délégation aux droits des enfants** de l'Assemblée Nationale, présidée par Perrine GOULET sur l'exploitation sexuelle des enfants ;

12/05 : **Audition** par les Sénateurs Arnaud BAZIN et Pierre BARROS, rapporteurs spéciaux de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » sur les questions relatives à nos financements et notre regard sur la politique du Gouvernement en termes de prévention et de lutte contre la prostitution (mesures prioritaires, PSP, prise en charge judiciaire des victimes) ;

02/06 : **50 ans de l'occupation de l'église Saint Nizier à Lyon** par des « prostituées » pendant 10 jours en juin 1975 pour revendiquer la fin du harcèlement policier et dénoncer l'hypocrisie de l'État à leur égard ; l'évènement a été déclencheur d'un combat des femmes prostituées pour faire valoir leurs droits et revendiquer dignité et reconnaissance ; l'Amicale du Nid et le Mouvement du Nid ont organisé un évènement à Lyon pour en faire vivre la mémoire ;

16/06 : Intervention de l'Amicale du Nid aux **auditions françaises de la délégation du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)** ;

19/06 : Arrêté de **nomination au Haut Conseil à l'Égalité** entre les femmes et les hommes de Delphine JARRAUD, Déléguée générale, siégeant à la commission « violences faites aux femmes ». Installation des membres le 8 juillet ;

27/06 : Invitation de l'Amicale du Nid **au Comité de suivi du Plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024-2027**, en présence d'Aurore BERGÉ.

29/09 : Audition par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale du projet de loi de finances pour 2026 (la thématique 2025 était consacrée à la question de la prostitution des mineur-es) ;

25/11 : Participation de l'Amicale du nid à **la coalition féministe pour une loi intégrale contre les violences sexuelles**, comportant 140 propositions ;

25/11 : Publication de l'étude ASPIRE, « **Accès aux soins, Santé et Prostitution** » : une recherche participative sur les réalités et les besoins des personnes en situation de prostitution menée par l'INSERM et le Mouvement du Nid, avec la participation active de l'Amicale du Nid ;

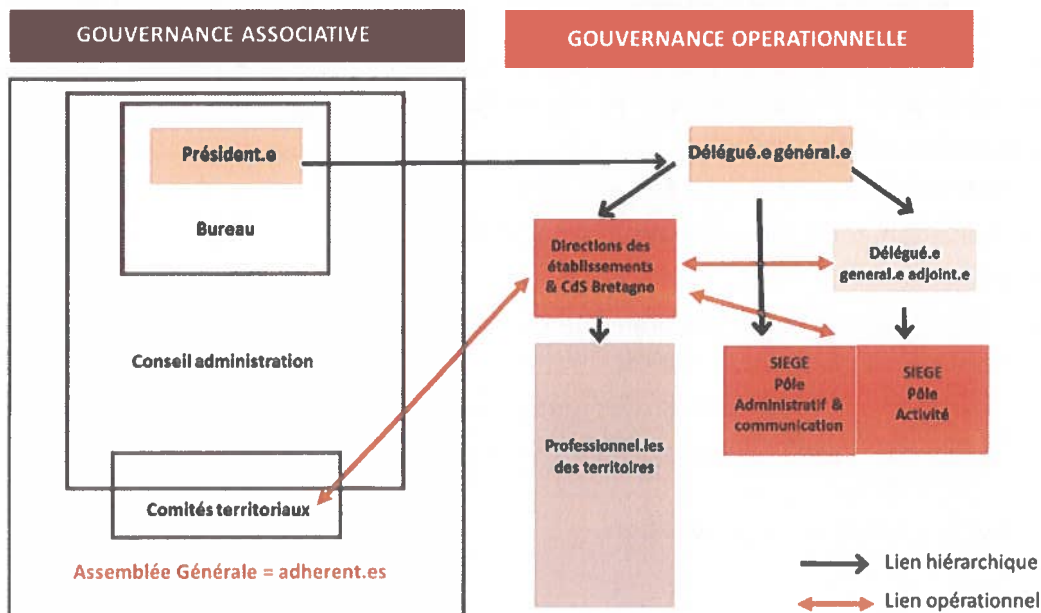
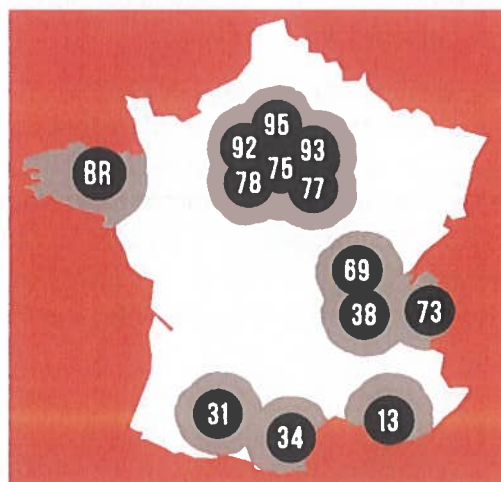
03/12 : Visite de Marie-Pierre VEDRENNE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur sur le site de la Courneuve de l'Amicale du Nid, en Seine-Saint-Denis ;

11/12 : Co-signature du communiqué de presse « rouvrir les maisons closes et légaliser l'achat d'actes sexuels, un projet d'extrême droite antiféministe et raciste » ; réponse à plusieurs médias dont Le Monde.

6. En 2025, l'Amicale du Nid c'est toujours ...

Des bénévoles de gouvernance au plan national :
conseil d'administration et bureau
et sur les territoires : comités territoriaux
assurant la « gouvernance associative »

286 professionnel.les qualifié.es et formé.es
régulièrement (263 ETP au 31/12/2025)
Des bénévoles de compétence et d'action
agissant en appui aux salarié.es
Une présence sur seize départements et un siège



En 2025, une ligne opérationnelle en fort développement quantitatif et qualitatif et une ligne militante à renforcer...

L'Amicale du Nid a construit sa ligne militante en un niveau régional, les Comités Territoriaux (CT), adossés à un établissement en lien avec sa direction locale, et un niveau national traditionnel : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, Présidence. Les membres des CT apportent leur soutien aux établissements par des actions de lobbying local, des échanges avec les directions sur le fonctionnement de l'établissement, des implications ponctuelles auprès des personnes accompagnées, voire du bénévolat de compétence. Ils vivent par ailleurs une imprégnation du vécu des personnes en situation de prostitution par les rencontres réalisées. La fluidité entre les CT et le CA (plusieurs membres de chaque CT siègent au CA) est un moyen efficace d'articulation entre le niveau national et les territoires. Elle renforce la connaissance et la prise en compte au sein du CA des questions qui doivent y être traitées.

Plusieurs membres du CA et des CT ont quitté l'association ces dernières années et le renouvellement des élu·es n'a pas été à la hauteur des départs. Cette situation qui fragilise la ligne militante en termes de capacité d'action et de compétences mérite une attention et nécessite une mobilisation pour y remédier. Ce mouvement n'est pas totalement corrélé au nombre d'engagements en tant qu'adhérent·es. Des candidatures à l'entrée au CA ont émergé, ce qui est positif. Une réflexion a été initialisée au sein du CA sur le fonctionnement des CT et les stratégies possibles pour leur renforcement.

7. En 2025, l'Amicale du Nid a poursuivi son engagement à travers ses actions



Grâce à l'engagement professionnel et à l'expertise de nos salarié·es, nos actions "historiques" se poursuivent et se développent dans de nouveaux champs avec détermination :

- **Diagnostics territoriaux** en nombre important,
- **Aller-Vers** dans l'espace public et numérique, pour répondre à l'évolution du phénomène prostitutionnel,
- **Prévention**, auprès des jeunes et des adultes,
- **Sensibilisation, formation et étayage de professionnel·les**,
- **Accueil**
- **Missions mineur·es** avec notamment le co-accompagnement en collaboration avec la Protection de l'Enfance et la Justice,
- **Accompagnement social global** avec notamment comme leviers l'hébergement et le logement accompagné, l'insertion socio-économique (AAVA, cours de FLE...), la santé, le soutien juridique,
- **Parcours de sortie de la prostitution.**

Des actions ponctuelles en 2025 :

Développement et renforcement des Missions mineur-es, portés par une coordination nationale pendant 18 mois :

- création de l'outil de médiation du co-accompagnement « cartes en main »
- mise en place d'un séminaire de 2 jours des Pôles Mineur-es en juillet 2025

Élaboration de deux guides : « parentalité » et « droits aux séjours et protection » pour publication en 2026.

Poursuite de la démarche qualité avec :

- Audit de surveillance intermédiaire QUALIOPI sans remarque de notre organisme de formation (prochaine certification pour 3 ans en 2027)
- démarche qualité au sein de nos établissements CHRS, dans la perspective des évaluations 2026 des 7 établissements.



Des démarches et outils de communication ont été déployés pour renforcer nos connaissances et compétences en interne et notre visibilité en externe. Ils sont pensés dans une articulation les uns avec les autres.

Les Grands Rendez-vous

En complément du plan de développement des compétences, ils sont proposés aux bénévoles de gouvernance et d'action et aux professionnel·les ; un·e expert·e est invité·e pour nous éclairer sur un sujet en lien direct ou connexe avec le système de prostitution.

- En janvier 2025, Éliane VIENNOT, Historienne, linguiste, professeure émérite, est intervenue sur l'amélioration du langage égalitaire, à l'oral comme à l'écrit ;
- en septembre, Muriel SALMONA, Psychiatre, sur les psycho-traumas ;
- en octobre, Fatima LE GRIGUER, Psychologue clinicienne, sur le contrôle coercitif ;
- en novembre, Céline PIQUES, Porte-parole d'Osez Le Féminisme, membre du HCE, co-auteurice du rapport du HCE « Porno-criminalité - Mettons fin à l'impunité de l'industrie pornographique » est intervenue sur la « porno-criminalité », numérisation de la prostitution ;
- en décembre, Grégory LANGE, de l'association Addictions France, sur la prévention des risques et réduction des dommages en matière de conduites addictives.

En octobre, une réunion « activités », de partage d'expériences internes à l'Amicale du Nid a donné la parole à trois services :

- La mission squat à Marseille présentée par Kévin DUBOST, Coordinateur de l'aller-vers
- Les Missions mineur-es en Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne présentées par Marie PELLIEUX, Directrice adjointe et Sonia ZOUAGHI, Chargée de mission.
- L'accompagnement juridique : difficultés et recours PSP, constitution de parties civiles (en matière pénale) et intervention volontaire (en matière administrative) de l'Amicale du Nid auprès des victimes, présenté par Clémentine AMIOT, Coordinatrice nationale juridique.

La Lettre externe de l'Amicale du Nid, chaque trimestre

Destinée à nos partenaires et sympathisant-es, pour les sensibiliser à notre cause, elle est également transmise à l'interne ; composée d'interviews de spécialistes d'une thématique en lien avec notre sujet, de témoignages de professionnel·les et de personnes accompagnées, elle vise à informer sur nos objets de réflexion, de lobbying et sur nos actions.

Printemps 2025

- Françoise PICQ nous raconte l'histoire du 8 mars, journée internationale des droits des femmes ;
- Témoignage de stagiaires à l'AAVA de Lyon ;
- Lola, Coordinatrice à l'Amicale du Nid de Rennes.

Été 2025

- Muriel SALMONA, Psychiatre spécialisée dans la prise en charge des victimes de violences analyse les conséquences des violences sexuelles subies, le passage de victime à auteur·e et le traitement des psycho-traumas ;
- Mme J, accompagné par l'Amicale du Nid à Toulouse ;
- Marina GIRAUD, Chargée de mission parentalité au siège de l'Amicale du Nid, et Laurence Le DIOURIS, coordinatrice parentalité en Seine-Saint-Denis.

Automne 2025

- Maître COUPARD, Avocate au barreau de Montpellier et spécialisée dans le droit des étrangers ;
- Precious, accompagnée par l'Amicale du Nid dans l'Hérault ;
- Regards croisés sur l'atelier d'adaptation à la vie active (AAVA) : Myosotis et Olivier, Responsables de l'AAVA dans le Rhône et dans les Hauts-de-Seine.

Hiver 2025

- Céline PIQUES : l'industrie pornographique, les conséquences pour les victimes et les moyens attendus pour mettre fin à cette impunité.
- Paola, accompagnée par l'Amicale du Nid à Toulouse.
- Charline, Coordinatrice et travailleuse sociale à l'Amicale du Nid de Paris

La Lettre interne à destination des salarié·es et adhérent·es :

○ L'AdN en Bref - Janvier 2025

Découverte de la mission squats et habitats indignes à l'Amicale du Nid dans les Bouches-du-Rhône ;

○ L'AdN en Bref - Mai 2025

Retour sur les rencontres associatives : témoignages et photos ;

○ L'AdN en Bref - Octobre 2025

Jeanne, Chargée de mission au siège de l'Amicale du Nid nous parle des diagnostics territoriaux menés par l'Amicale du Nid

8. En 2026 des actions à poursuivre, d'autres à entreprendre

- **Soutenir nos Missions mineur·es**, pour lutter contre le développement de la prostitution des mineur·es et le renforcement de la prévention,
- **Préparer nos établissements à l'évaluation**,
- **Accompagner les réorganisations ou les développements d'activités** au sein de certains établissements,
- Promouvoir de **nouveaux thèmes** d'action ou de réflexion en lien avec l'actualité
- **Renforcer notre ligne militante** pour plus d'actions au sein des CT et de bénévolat de compétences au sein des établissements, plus de compétences dans les instances nationales, afin de soutenir l'action des professionnel·les et de renforcer notre lobbying pour faire appliquer la loi,
- **Soutenir l'engagement des salarié·es** et instaurer un dialogue constructif au sein du CSE,
- **Poursuivre notre partenariat avec les associations qui partagent notre combat abolitionniste**,
- Commémorer **les 10 ans de la loi abolitionniste**, lors d'un colloque à dimension internationale organisé par CAP international dans les locaux de **l'Assemblée Nationale le 13 avril** ;
- Organiser **le 10 avril, à Brest, une journée d'étude contre l'exploitation sexuelle** mise en place par l'Amicale du Nid de Bretagne et la délégation aux droits des femmes ;
- Organiser **les 80 ans de l'Amicale du Nid, qui se dérouleront le 15 octobre à Paris**, avec un temps institutionnel suivi d'un temps convivial ; il s'agit de réunir nos militant·es et salarié·es en un temps commémoratif, de célébrer 80 ans d'actions, de rappeler notre histoire, de partager cette commémoration avec des personnalités politiques et institutionnelles, d'échanger sur nos actions pour nous enrichir et nous renforcer ;

Une présidence qui...

- Promeut l'écoute et la participation des personnes accompagnées,
- Favorise l'action collégiale au sein des instances militantes nationales et des CT et entre elles,
- Pilote les Groupes de Travail thématiques,
- Est à l'écoute des salarié·es et s'attache à accompagner leur action dans les territoires et au Siège,
- Est en dialogue avec les directeurs et directrices des établissements dans le cadre du CODIR pour mieux comprendre et soutenir leur action,
- Participe à des groupes de travail ou de formation des salarié·es.



Merci...

- Aux personnes accompagnées pour leur confiance et leurs paroles qui nous aident à mieux comprendre ce qu'est la situation de prostitution,
- Aux salarié-es pour leur engagement et leur action compétente au sein de nos territoires et au siège dans la mise en œuvre de notre continuum d'actions,
- À Delphine JARRAUD, Déléguée générale, pour son implication et son efficience dans le développement systémique de nos axes stratégiques,
- Aux adhérent-es qui s'engagent dans les CT, au CA ou auprès des salarié-es comme bénévoles de compétences,
- Aux financeurs et donateurs-rices qui nous permettent de réaliser nos projets.

Paris, le 20 juin 2026

Françoise RITTER, Présidente de l'AdN

4. RAPPORT FINANCIER

Sandrine DEBOURG

Amicale du Nid - Siège social

21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org

Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

RAPPORT FINANCIER
Exercice 2025
Assemblée Générale du 20 juin 2026

I. PREAMBULE

L'année 2025 a eu pour enjeux :

- Le projet associatif et ses axes stratégiques 2025-2029 élaborés sous mode collaboratif, voté en Assemblée Générale de juin 2025.
- Le développement et le renforcement des missions mineur.es, avec la une mission de 18 mois de coordination de ces missions et la finalisation de l'outil de médiation du co-accompagnement « cartes en main », avec mode d'emploi à élaborer et graphisme spécifique à élaborer en 2026.
- Elaboration de deux guides : parentalité et les droits aux séjours et protection, avec la finalisation en 2026.
- Poursuite de la démarche qualité avec :
 - ✓ Nouvelle certification QUALIOPI pour 5 ans de notre organisme de formation.
 - ✓ Démarche qualité au sein de nos établissements CHRS, avec le soutien de reporting du logiciel AGEVAL, dans la perspective des évaluations 2026 des 7 établissements
- Poursuite de la communication interne (« l'AdN en bref ») et externe (LinkedIn, lettre d'information externe)
- Poursuite du plaidoyer

II. STRUCTURE FINANCIERE

A. BILAN SYNTHETIQUE 2025

A - BILAN SYNTHETIQUE 2025

ACTIF	2025	2024	Variation
Actif immobilisé			
Frais d'établissement	8 321	12 152 -	3 830
Immobilisations incorporelles	7 751	9 277 -	1 527
Immobilisations corporelles	5 569 844	5 810 092 -	240 248
Immobilisations en cours	61 127		61 127
Immobilisations financières	2 070 834	889 880	1 180 954
TOTAL I	7 717 877	6 721 401	996 476
Actif circulant			
Stocks et avances	29 680	145	29 535
Créances	2 025 505	1 968 580	56 925
Disponibilités	9 411 645	9 477 764 -	66 119
TOTAL II	11 466 830	11 446 489	20 341
TOTAL BILAN ACTIF	19 184 707	18 167 890	1 016 817

PASSIF	2025	2024	Variation
Fonds propres	73 376	73 376 -	0
Réserves	3 584 882	3 151 451	433 431
Report à nouveau	2 309 888	3 965 095 -	1 655 207
Résultat de l'exercice	-	12 274 -	1 221 775
Subventions d'investissements	1 742 850	1 731 429	11 421
Provisions réglementées	1 067 342	1 071 540 -	4 198
TOTAL I	8 766 064	8 771 116 -	5 053
Provisions pour risques et charges	844 637	932 245 -	87 608
Fonds dédiés	3 080 283	2 254 798	825 485
TOTAL II	3 924 920	3 187 043	737 877
Dettes			
Emprunts et dettes financières	3 111 895	3 140 971 -	29 076
Fournisseurs	649 064	484 818	164 247
Dettes fiscales et sociales	2 401 122	2 271 191	129 931
Autres dettes	61 431	157 249 -	95 818
Produits constatés d'avance	270 211	155 502	114 709
TOTAL III	6 493 723	6 209 731	283 993
TOTAL BILAN PASSIF	19 184 707	18 167 890	1 016 817

LA STRUCTURE FINANCIERE des comptes de notre association au 31 décembre 2025, reste stable par rapport à 2025.

Cette stabilité est la concrétisation des efforts continus de bonne gestion de l'ensemble des établissements. Cela témoigne du sens des responsabilités des salarié.es et des bénévoles concerné.es. Que toutes et tous en soient ici remercié.es.

Le total du bilan s'élève à 19.1M€ fin 2025, soit +5.60 % par rapport à 2024 et l'analyse des principaux postes est la suivante :

A L'ACTIF

- Le niveau de **l'actif net immobilisé** passe de 6 721 K€ en 2024 à 7 718 K€ fin 2025.
Les immobilisations brutes augmentent à hauteur de 1 542 K€. Cette hausse est principalement liée à des travaux d'aménagement (219 K€) et à la souscription de comptes à termes à hauteur de 1 200 K€. La variation de l'actif net immobilisé prend en compte l'amortissement de l'ensemble des biens de l'AdN, qui s'élève à -630 K€ sur l'exercice.
- **Les créances** restent stables. Elles passent de 1 969 K€ en 2024 contre 2 025 K€ en 2025.
- **La trésorerie** est en diminution en valeur (moins 214 K€).
Après prise en compte des comptes bancaires créditeurs à hauteur de 341 K€ (dettes financières), elle passe de 9 285 K€ à 9 071 K€ fin 2025.
Elle représente 129 jours de trésorerie contre 134 jours en 2025.
Il est toutefois important de préciser que 1 200 K€ ont été placés en compte à terme et figurent en actif immobilisé.

AU PASSIF

- **Les fonds associatifs** : l'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées, comptabilisés en réserve, est conforme aux décisions des autorités de contrôle et de tarification. L'augmentation des réserves s'élève à 433 K€.
- **Les provisions pour risques et charges** s'élèvent à 845 K€ (baisse de 87K€ par rapport à 2024 €) dont :
 - 111K€ pour provisions litiges
 - 630K€ de provision pour indemnité de départ à la retraite avec des départs effectifs en 2025.
- **Les fonds dédiés** correspondant à des subventions attribuées mais non utilisées dans l'exercice et qui sont reportées sur les exercices suivants.
Les fonds dédiés sont en augmentation de 825 K€ (notification tardive dans l'année des subventions et retard dans les recrutements)
- **Les dettes financières** liées aux emprunts enregistrent une diminution de 178 K€ qui résulte du remboursement des emprunts antérieurement souscrits.
Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur l'exercice.

B. COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2025**B - COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2025 (FRAIS DE SIEGE INCLUS)**

	2025	2024	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes	492 951	574 166	- 81 215	-14.14%
Subventions d'exploitation	11 742 990	9 243 598	2 499 392	27.04%
Dotations globales	8 944 506	10 170 614	- 1 226 108	-12.06%
Reprise sur amortissement et provisions	252 845	239 241	13 604	5.69%
Utilisation des fonds dédiés	1 672 653	1 481 839	190 814	12.88%
Autres produits	2 352 046	2 119 120	232 926	10.99%
TOTAL I	25 457 991	23 828 578	1 629 413	6.84%
CHARGES D'EXPLOITATION			-	
Autres achats et charges externes	5 904 997	6 296 529	- 391 532	-6.22%
Impôts et taxes	91 437	89 247	2 190	2.45%
Charges de personnel	14 374 582	14 460 238	- 85 656	-0.59%
Charges de gestion courante	1 707 931	1 542 168	165 763	10.75%
Report en fonds dédiés	2 498 138	1 896 963	601 175	31.69%
Dotations aux amortissements et provisions	778 936	859 983	- 81 047	-9.42%
TOTAL II	25 356 021	25 145 128	210 892	0.84%
RESULTAT D'EXPLOITATION	101 970	- 1 316 550	1 418 521	-107.75%
Résultat financier	- 33 513	- 40 526	7 013	-17.30%
Résultat exceptionnel	- 80 730	135 302	- 216 032	-159.67%
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 12 274	- 1 221 775	1 209 502	-99.00%
TOTAL DES CHARGES	25 491 470	25 212 785	278 685	1.11%
TOTAL DES PRODUITS	25 479 196	23 991 010	1 488 186	6.20%

En 2025, le **total des charges d'exploitation** s'est élevé à 25.5 M€ contre 25.2 M€ en 2024 soit une augmentation de 1.11%.

En parallèle, le **total des produits d'exploitation** s'est établi à 25.5 M€, soit une augmentation de 6.20% par rapport à 2024.

La hausse des produits en 2025 s'explique principalement par un niveau « artificiellement bas » des produits en 2024 du fait de la reprise d'excédents antérieurs :

Les principaux établissements concernés étaient :

- 714 K€ AdN I3
- 928 K€ AdN 93
- 147 K€ AdN Siège

Ainsi le résultat d'exploitation ressort excédentaire à 102K€ du fait de la modification du plan comptable. En effet, les reprises de subventions antérieurement comptabilisées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation pour un montant de 108K€. Après prise en compte du résultat financier (-33K€), du résultat exceptionnel (-81K€), le résultat de l'exercice comptable ressort donc en déficit à - 12K€.

Les comptes consolidés de l'Amicale du Nid sont donc déficitaires comptablement. Mais, après prise en compte des reprises de résultats antérieurs et la neutralisation de variation de provision pour congés payés, **le résultat consolidé de l'Amicale du Nid est excédentaire de 775 K€.**

Ce résultat est le consolidé des résultats de l'ensemble de nos dispositifs qui peuvent présenter des disparités dans les modalités de financement, dans les conditions de fonctionnement différentes selon les services, et qui n'absorbent pas de la même manière les éléments impondérables.

	ADN 38-												
	ADN13	ADN BzH	ADN31	ADN34	73	ADN69	ADN75	ADN92	ADN93	ADN SN	ASSO	GLOBAL N	GLOBAL N-I
PRODUITS D'EXPLOITATION													
Dotations globales	289 430	-	436 020	492 166	-	1 293 442	2 223 495	1 087 582	3 122 371	-	-	8 944 506	10 170 613
Subventions	2 369 352	589 020	308 695	1 223 699	328 981	878 327	831 770	327 650	4 458 158	427 337	-	11 742 989	9 243 600
Autres produits	202 504	5 338	46 549	273 969	68 203	288 532	201 648	191 917	684 645	1 124 388	10 149	3 097 842	3 109 317
TOTAL I	2 861 286	594 358	791 264	1 989 834	397 184	2 460 301	3 256 913	1 607 149	8 265 174	1 551 725	10 149	23 785 337	22 523 530
CHARGES D'EXPLOITATION													
Charges de personnel	1 890 713	402 651	693 482	1 189 735	314 647	1 677 196	1 878 671	1 065 238	4 128 145	1 133 101	-	14 373 579	14 635 027
Achats et autres services extérieurs	503 782	98 159	131 057	542 553	40 480	389 422	889 065	321 409	2 651 625	401 339	28 546	5 997 437	6 391 813
Charges divers	313 419	34 975	87 220	266 848	73 840	458 213	238 434	222 181	663 710	127 586	440	2 486 866	2 402 150
TOTAL II	2 707 914	535 785	911 759	1 999 136	428 967	2 524 831	3 006 170	1 608 828	7 443 480	1 662 026	28 986	22 857 882	23 428 990
RESULTAT D'EXPLOITATION	153 372	58 573	- 120 495	- 9 302	- 31 783	- 64 530	250 743	- 1 679	821 694	- 110 301	- 18 837	927 455	- 905 460
Résultat financier et exceptionnel	1 579	-	- 4 227	- 29 338	-	- 64 325	2 196	263	- 34 250	- 1 890	15 749	- 114 243	94 775
Variation fonds dédiés	- 185 609	- 54 980	89 131	- 6 805	4 000	- 15 272	- 25 395	21 601	- 605 930	- 46 227	-	- 825 486	- 411 090
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 30 658	- 3 593	- 35 591	- 45 445	- 27 783	- 144 127	227 544	20 185	- 181 514	- 158 418	- 3 088	- 12 274	- 1 221 775
Reprise résultat et Variation CP	7 280	-	68 939	3 637	-	56 194	- 15 170	- 12 641	449 174	229 357	-	786 770	2 064 317
RESULTAT ADMINISTRATIF	- 23 378	- 3 593	- 33 348	- 41 808	- 27 783	- 87 933	212 374	- 7 544	630 688	- 70 939	- 3 088	774 496	842 542

III. EXAMEN DETAILLE PAR ETABLISSEMENT

BOUCHES-DU-RHONE (13)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	289 430	-	289 430	1 568 487
Subventions		2 369 352	2 369 352	483 999
Autres produits	16 991	185 513	202 504	296 829
TOTAL I	306 421	2 554 865	2 861 286	2 349 315
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	155 553	1 735 160	1 890 713	2 171 407
Achats et autres services extérieurs	121 015	382 767	503 782	662 572
Charges divers	29 525	283 894	313 419	326 878
TOTAL II	306 093	2 401 821	2 707 914	3 160 857
RESULTAT D'EXPLOITATION	328	153 044	153 372	- 811 542
Résultat financier et exceptionnel		1 579	1 579	28 474
Variation fonds dédiés	-	185 609	- 185 609	38 529
RESULTAT DE L'EXERCICE	328	30 986	30 658	744 539
Reprise résultat et Variation CP	7 280		7 280	714 393
Résultat Administratif	7 608	- 30 986	23 378	30 146

- En conséquence de la modification de l'arrêté d'autorisation du 01.01.25, le CHRS ne comporte plus que l'hébergement.
- Déficit structurel sur le CHRS (50K€) masqué par l'absence de loyers pour certains appartements (immeuble en péril)
- Déficit 2025 principalement sur l'accueil de jour et l'aller-vers (ancien périmètre CHRS) à hauteur de 70K€.
- Une restructuration structurelle du dispositif est envisagée pour 2026 pour un retour à l'équilibre... mais qui pourra être heurté en 2026 par des dépenses exceptionnelles
- Déficit 2025 compensé par des excédents sur d'autres actions notamment ARS à hauteur de 56K€.

HAUTE-GARONNE (31)

- Baisse des financements principalement liée à la reprise de résultat du CHRS : 70K€ en 2025 contre 35K€ en 2024.
- Etablissement équilibré financièrement cette année.
- Inquiétude 2027 relative à la mission mineur.es, car l'équilibre budgétaire est assuré pour l'instant via la reprise des fonds dédiés.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	436 020	-	436 020	500 381
Subventions	750	307 945	308 695	248 246
Autres produits	5 083	41 466	46 549	71 509
TOTAL I	441 853	349 411	791 264	820 136
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	393 169	300 313	693 482	661 984
Achats et autres services extérieurs	52 220	78 837	131 057	134 723
Charges divers	62 040	25 180	87 220	72 545
TOTAL II	507 429	404 330	911 759	869 252
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 65 576	54 919	- 120 495	49 116
Résultat financier et exceptionnel	- 4 227	-	- 4 227	4 702
Variation fonds dédiés		89 131	89 131	73 857
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 69 803	34 212	35 591	20 039
Reprise résultat et Variation CP	68 939		68 939	34 090
Résultat Administratif	- 864	34 212	33 348	54 129

HERAULT (34)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	492 166	-	492 166	481 138
Subventions	10 662	1 213 037	1 223 699	1 377 312
Autres produits	122 211	151 758	273 969	286 826
TOTAL I	625 039	1 364 795	1 989 834	2 145 276
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	439 209	750 526	1 189 735	1 179 853
Achats et autres services extérieurs	119 511	423 042	542 553	529 059
Charges divers	68 308	198 540	266 848	262 635
TOTAL II	627 028	1 372 108	1 999 136	1 971 547
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	1 989	7 313	- 9 302
Résultat financier et exceptionnel	-	7 106	- 22 232	- 29 338
Variation fonds dédiés	-	-	6 805	- 90 000
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	9 095	- 36 350	- 45 445
Reprise résultat et Variation CP	-	1 393	5 030	3 637
Résultat Administratif	-	10 488	- 31 320	- 41 808

- Baisse des subventions principalement liée la non-reconduction du financement AGRASC au bénéfice de la mission mineur.es.
- Déficit de 10,4 K€ du CHRS principalement lié au licenciement pour inaptitude d'une salariée (déficit non structurel).
- Forte augmentation des dépenses de fluide. Des recherches de réduction de coûts sont en cours en termes d'accompagnement éducatifs des bénéficiaires.

ANTENNES D'ISERE ET DE SAVOIE (38 & 73)

- Déficit du fait des subventions ou hausse de financement prévues au budget mais non obtenu (ex : fondations pour -31K€, justice -9K€). Ce sous-financement budgétaire a pu être atténuée du fait des postes vacants suite départ ou maladie.
- Une réorganisation pour un retour à l'équilibre et liée à des tensions sociales est prévue en 2026.

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
Dotations globales			
Subventions	328 981	328 981	362 961
Autres produits	68 203	68 203	42 481
TOTAL I	-	397 184	397 184

CHARGES D'EXPLOITATION

CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
Charges de personnel	314 647	314 647	217 406
Achats et autres services extérieurs	40 480	40 480	38 566
Charges divers	73 840	73 840	15 462
TOTAL II	-	428 967	428 967
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	31 783	- 31 783
Résultat financier et exceptionnel	-	-	300
Variation fonds dédiés	-	4 000	- 123 895
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	27 783	- 27 783
Reprise résultat et Variation CP	-	-	-
Résultat Administratif	-	27 783	- 27 783

RHONE (69)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 293 442	-	1 293 442	1 203 765
Subventions	55 593	822 734	878 327	909 651
Autres produits	67 050	221 482	288 532	255 476
TOTAL I	1 416 085	1 044 216	2 460 301	2 368 892
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	955 018	722 178	1 677 196	1 649 411
Achats et autres services extérieurs	262 614	126 808	389 422	395 227
Charges divers	206 077	252 136	458 213	490 950
TOTAL II	1 423 709	1 101 122	2 524 831	2 535 588
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	7 624	- 56 906	- 64 530
Résultat financier et exceptionnel	-	6 675	- 57 650	- 64 325
Variation fonds dédiés	-	6 571	- 8 701	- 15 272
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	20 870	- 123 257	- 144 127
Reprise résultat et Variation CP	-	2 510	53 684	56 194
Résultat Administratif	-	18 360	- 69 573	- 87 933

- Déficit du CHRS principalement lié aux allocations de subsistance versées aux personnes accompagnées (23K€) (arrêt en 2026)
- La production de l'AAVA pour l'indemnisation des stagiaires est structurellement déficitaire à hauteur de 47K€
- Déficit de 35K€ sur l'accueil de jour (ouverture en février 2026 dans de nouveaux locaux). Il faudra trouver des financements complémentaires en 2026.

PARIS (75)

- Excédent structurel du CHRS : l'enveloppe allouée au titre des charges de personnel est supérieure à celle consommée, suite à des départs de salarié.es depuis la signature du premier CPOM
- Intermède : déficit structurel neutralisé en rééquilibrant les effectifs avec le personnel du CHRS. Obtention d'une subvention supplémentaire pour effectuer des TROD à hauteur de 20K€.
- PSP : excédent de 111K€, en raison de problématique de recrutement et retard.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	2 223 495	-	2 223 495	2 216 104
Subventions		831 770	831 770	794 540
Autres produits	167 626	34 022	201 648	101 949
TOTAL I	2 391 121	865 792	3 256 913	3 112 593
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	1 324 282	554 389	1 878 671	1 923 114
Achats et autres services extérieurs	800 134	88 931	889 065	935 152
Charges divers	149 164	89 270	238 434	187 887
TOTAL II	2 273 580	732 590	3 006 170	3 046 153
RESULTAT D'EXPLOITATION	117 541	133 202	250 743	66 440
Résultat financier et exceptionnel	2 231	-	35	2 196
Variation fonds dédiés	-	4 883	-	20 512
RESULTAT DE L'EXERCICE	114 889	112 655	227 544	- 45 905
Reprise résultat et Variation CP	-	15 170	-	15 170
Résultat Administratif	99 719	112 655	212 374	- 3 445

HAUTS-DE-SEINE ET ANTENNES DES YVELINES ET VAL-D'OISE (92-78-95)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 087 582	-	1 087 582	1 067 282
Subventions		327 650	327 650	385 949
Autres produits	45 199	146 718	191 917	266 927
TOTAL I	1 132 781	474 368	1 607 149	1 720 158
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	757 491	307 747	1 065 238	974 111
Achats et autres services extérieurs	246 947	74 462	321 409	304 413
Charges divers	93 069	129 112	222 181	291 476
TOTAL II	1 097 507	511 321	1 608 828	1 570 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	35 274	- 36 953	- 1 679	150 158
Résultat financier et exceptionnel	263	-	263	64
Variation fonds dédiés	597	21 004	21 601	- 70 211
RESULTAT DE L'EXERCICE	36 134	- 15 949	20 185	80 011
Reprise résultat et Variation CP	-	12 641	-	12 641
Résultat Administratif	23 493	- 15 949	7 544	80 745

Baisse des produits est principalement liée à l'AAVA dont le chiffre d'affaires a baissé de 108K€ et qui présente un déficit de 17K€ sur l'exercice.

SEINE-SAINT-DENIS (93) ET ANTENNE DE SEINE-ET-MARNE

- Excédent 2025, tout comme excédent 2024, conséquences des problématiques de recrutements - sous-effectif moyen en 2025 est de 18.77 ETP.
- Cette économie de masse salariale est partiellement compensée par des dépenses d'intérim et de recrutements (sur la partie CHRS principalement) qui s'élèvent à 564K€.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	3 122 371	-	3 122 371	3 133 456
Subventions	68 996	4 389 162	4 458 158	3 520 175
Autres produits	102 847	581 798	684 645	718 695
TOTAL I	3 294 214	4 970 960	8 265 174	7 372 326
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	1 728 593	2 399 553	4 128 145	4 398 844
Achats et autres services extérieurs	1 177 769	1 473 856	2 651 625	2 677 764
Charges divers	302 771	360 939	663 710	671 487
TOTAL II	3 209 133	4 234 348	7 443 480	7 748 095
RESULTAT D'EXPLOITATION	85 081	736 612	821 694	- 375 769
Résultat financier et exceptionnel	- 27 476	- 6 774	- 34 250	22 267
Variation fonds dédiés	- 29 923	- 576 007	- 605 930	33 539
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 682	153 831	181 514	- 319 963
Reprise résultat et Variation CP	2 923	446 251	449 174	928 477
Résultat Administratif	30 605	600 082	630 688	608 514

BRETAGNE (29 22 35 56)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales			-	
Subventions		589 020	589 020	626 848
Autres produits		5 338	5 338	14 264
TOTAL I	-	594 358	594 358	641 112
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		402 651	402 651	352 515
Achats et autres services extérieurs		98 159	98 159	76 823
Charges divers		34 975	34 975	28 105
TOTAL II	-	535 785	535 785	457 443
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	58 573	58 573	183 669
Résultat financier et exceptionnel			-	-
Variation fonds dédiés	-	54 980	- 54 980	21 121
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	3 593	3 593	204 790
Reprise résultat et Variation CP				
Résultat Administratif		3 593	3 593	204 790

- Le dispositif est équilibré malgré la fragilité des financements (plus de 20 subventions).
- Pour rappel, l'excédent 2024, était dû à la reprise de fonds dédiés non utilisés datant de 2023 à hauteur de 183K€.

SIEGE

Les comptes du siège sont composés des éléments suivants :

- Les frais de siège, excédentaire à hauteur de 43K€, principalement lié aux hausses du taux de frais de siège (prise en compte du Ségur) et de l'assiette.
- Les activités financées par subventions, notamment par le SDFE excédentaires à hauteur de 27K€ du fait de postes vacants

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales			-	-
Subventions		427 337	427 337	530 419
Autres produits		1 124 388	1 124 388	1 046 215
TOTAL I	-	1 551 725	1 551 725	1 576 634
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		1 133 101	1 133 101	1 106 382
Achats et autres services extérieurs		401 339	401 339	505 373
Charges divers		127 586	127 586	54 725
TOTAL II	-	1 662 026	1 662 026	1 666 480
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	110 301	- 110 301	- 89 846
Résultat financier et exceptionnel	-	1 890	- 1 890	-
Variation fonds dédiés	-	46 227	- 46 227	114 512
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	158 418	- 158 418	204 358
Reprise résultat et Variation CP		229 357	229 357	144 227
Résultat Administratif		70 939	70 939	- 60 131

COMPTE ASSOCIATIF

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales			-	-
Subventions			-	3 500
Autres produits		10 149	10 149	8 146
TOTAL I	-	10 149	10 149	11 646
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel			-	-
Achats et autres services extérieurs		28 546	28 546	132 141
Charges divers		440	440	-
TOTAL II	-	28 986	28 986	132 141
RESULTAT D'EXPLOITATION	- -	18 837 -	18 837 -	120 495
Résultat financier et exceptionnel		15 749	15 749	11 818
Variation fonds dédiés			-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	- -	3 088 -	3 088 -	108 677
Reprise résultat et Variation CP			-	98 469
Résultat Administratif	- -	3 088 -	3 088 -	10 208

Ce compte est destiné à financer la vie associative : frais d'Assemblée Générale, de Conseil d'Administration et de Bureau.

En 2024, les frais de déplacements, missions étaient liés aux journées associatives financées via le CITS.

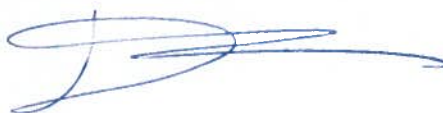
Au niveau de la gestion de la trésorerie, l'AdN a mis en place des comptes à terme au 4^{ème} trimestre 2025 qui ont rapporté 6.3K€ en 2025. Sur une année pleine, les produits financiers sont évalués à 25K€.

IV. PERSPECTIVES 2026

L'année 2026 a pour enjeux, notamment :

- La poursuite de la démarche qualité et les évaluations de l'ensemble des CHRS en 2026.
- Le financement triennal des missions mineur.es assuré par la DGCS sans appel à projet pour le moment, dans un contexte de forte concurrence entre associations nouvellement sur cette activité et créations d'associations
- La négociation du nouveau CPOM CHRS d'Ile-de-France, et du premier CPOM dans les Bouches-du-Rhône
- La réforme de la tarification des CHRS (prévue initialement en 2026) avec un « financement socle » complété d'appels à manifestation d'intérêt... à enveloppe financière nationale égale, donc des baisses budgétaires pour certains CHRS, des revalorisations pour d'autres.
- L'éventuelle mise en place de la convention collective unifiée étendue (CCUE) incluant notre convention collective (CCN66) ... actuellement en pause malgré la date butoir de négociation en août.

Pour le Conseil d'Administration,
Sandrine DEBOURG
Trésorière



5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Franck NACCACHE

Amicale du Nid - Siège social

21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org

Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMICALE DU NID relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport,

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels, note n°1 rubrique 3 « changement de méthodes comptables »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 18 avril 2026.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

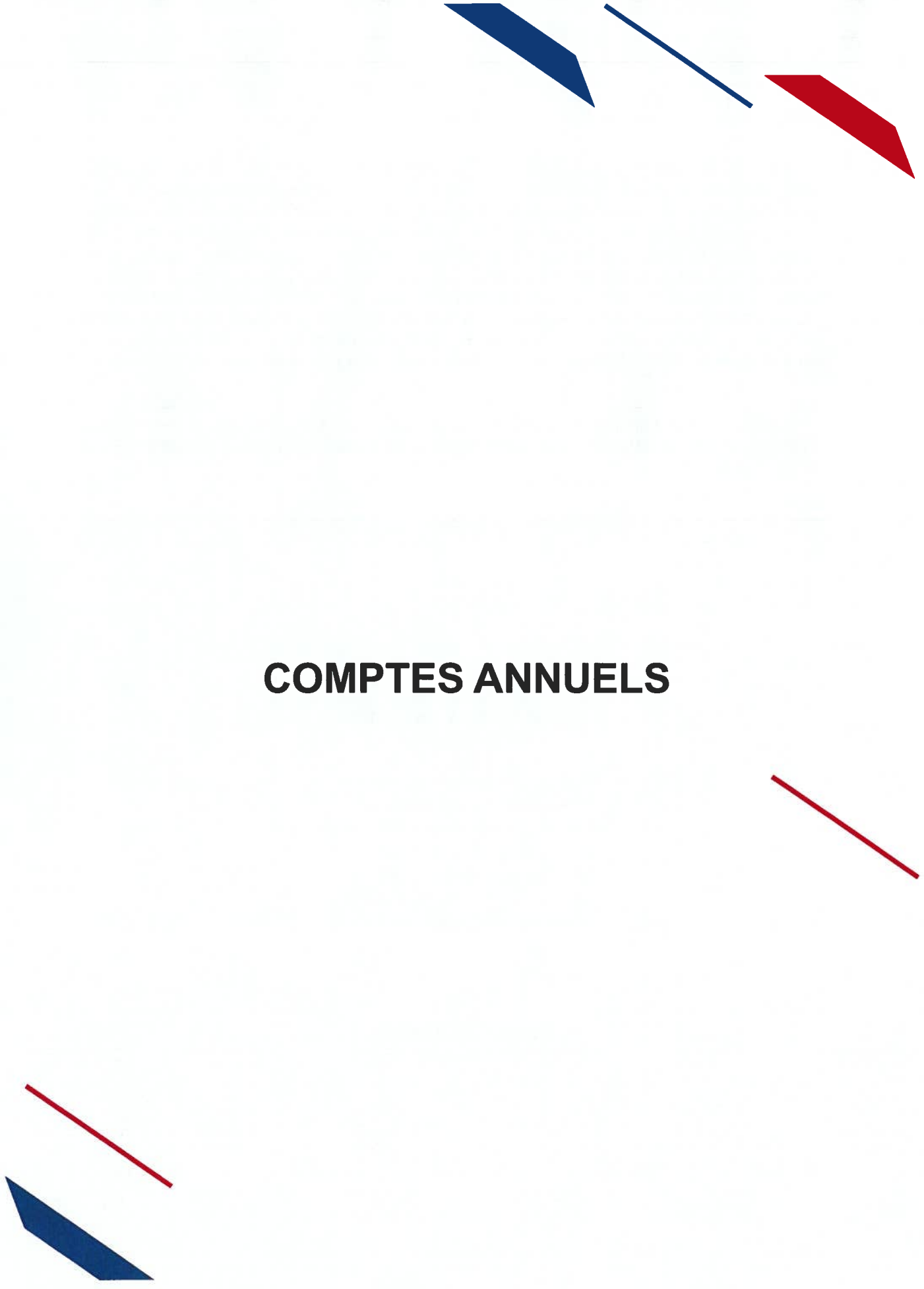
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 15 juin 2026

Jégard Créatis
Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Franck
NACCACHE (+33637777410)
Date : 15/06/2026 16:31:34
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 854331

Franck NACCACHE
Associé



COMPTES ANNUELS

BILAN COMPTABLE AU 31/12/2025

ACTIF

Libellé	Montant brut 31/12/2025	Amort. et prov. 31/12/2025	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024
---------	----------------------------	----------------------------------	---------------------------	---------------------------

Frais d'établissement	179 604	171 283	8 321	12 151
-----------------------	---------	---------	-------	--------

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles :

Autres immobilisations incorporelles	98 695	90 944	7 751	9 277
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				

Immobilisations corporelles :

Terrains	564 732		564 732	564 732
Constructions	7 354 482	4 115 683	3 238 799	3 455 030
Installations techniques, matériels et outillage	484 216	326 168	158 048	177 155
Autres immobilisations corporelles	5 054 711	3 446 447	1 608 264	1 613 175
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	61 128		61 128	

Immobilisations Financières :

Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 202 134		1 202 134	2 134
Prêts	101 498		101 498	136 923
Autres immobilisations financières	767 202		767 202	750 823

TOTAL I	15 868 402	8 150 525	7 717 877	6 721 400
----------------	-------------------	------------------	------------------	------------------

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours :

Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				

Avances et acomptes versés sur commandes	29 680		29 680	145
--	--------	--	--------	-----

Créances (I) :

Créances redevables et comptes rattachés (2)	506 420	96 652	409 768	430 315
Créances reçues par legs ou donations			0	0
Autres créances	1 615 736		1 615 736	1 409 240

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités	9 411 646		9 411 646	9 477 764
Charges constatées d'avance			0	129 026

TOTAL II	11 563 482	96 652	11 466 830	11 446 490
-----------------	-------------------	---------------	-------------------	-------------------

Charges à répartir sur plusieurs exercices III

Primes de remboursement des obligations IV

Ecart de conversion (actif) V

TOTAL ACTIF	(I + II + III + IV + V)	27 431 884	8 247 177	19 184 707	18 167 890
--------------------	--------------------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

(1) Dont à moins d'un an : 1 850 786 Dont à plus d'un an : 271 370

(2) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.

BILAN COMPTABLE AU 31/12/2025

PASSIF		
Libellé	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	51 086	51 086
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	51 086	51 086
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	22 290	22 290
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	3 042 199	2 608 768
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	3 042 199	2 608 768
Excédents et réserves affectés à l'investissement	1 885 240	1 653 733
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)	500 929	507 929
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissements	656 030	447 106
Autres réserves	542 683	542 683
Report à nouveau	2 309 888	3 965 095
Dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	1 033 534	1 653 705
Dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-677 403	-615 933
Dont charges des activités SMS de prise en compte différée	1 953 759	2 927 323
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-12 274	-1 221 775
Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée	79 265	-227 934
Situation nette	5 955 872	5 968 147
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 742 850	1 731 429
Provisions réglementées :	1 067 342	1 071 540
Couverture du besoin en fonds de roulement	91 964	91 964
Réserves des plus-values nettes d'actif	938 959	939 497
Droit des propriétaires		
TOTAL I	8 766 064	8 771 116
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations	309 980	309 980
Fonds dédiés	2 770 303	1 944 818
TOTAL II	3 080 283	2 254 798
Provisions		
Provisions pour risques	110 676	143 376
Provisions pour charges	733 961	788 869
TOTAL III	844 637	932 245
DETTES (3)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	340 889	191 917
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 771 006	2 949 054
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	649 064	484 818
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales et fiscales	2 401 122	2 271 191
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	61 431	157 249
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	270 211	155 502
TOTAL IV	6 493 723	6 209 731
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V	
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	19 184 707	18 167 890
(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 :		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an : 389 673		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

COMPTE DE RESULTAT - Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services :		
Ventes de biens :		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service :	492 951	574 166
dont parrainages		
dont prestations de services des activités sociales et médico-sociales	492 951	574 166
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitation	20 687 496	19 414 212
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	8 944 506	10 170 614
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	252 845	237 159
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés	1 672 653	1 481 839
Autres produits	1 318 594	1 163 998
TOTAL I	24 424 539	22 871 374
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 904 997	6 300 562
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 322 194	1 341 671
- autres	91 437	89 247
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	9 114 508	9 196 637
- charges sociales	3 937 881	3 921 930
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	604 195	646 274
Dotations aux provisions	174 741	213 709
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	657	
Report en fonds dédiés	2 498 138	1 892 930
Autres charges	673 821	587 046
TOTAL II	24 322 570	24 190 006
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	101 969	1 318 632
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 856	6 549
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	2 893	5 333
TOTAL III	15 749	11 882
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	49 262	52 408
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)		
Comptes utilisés à contresens		
TOTAL IV	49 262	52 408
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	33 513	40 526
RESULTAT COURANT AVANT IMPORTS (I- II +III - IV)	68 456	1 359 158

Amicale du Nid

COMPTE DE RESULTAT - Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Libelle	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	5 456	152 632
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	86 186	15 249
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) -	80 730	137 383
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	24 445 744	23 035 888
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	24 458 018	24 257 663
RESULTAT CREDITEUR = Excédent -	12 274	1 221 775
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	17 902	12 587
Bénévolat		
TOTAL	17 902	12 587
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	17 902	12 587
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	17 902	12 587

ANNEXE COMPTES ANNUELS

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(JO 21/09/1946)

Siège social : 21 Rue du Château d'Eau
75010 PARIS

ANNEXE

Aux comptes annuels clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

▪ Total bilan	19 184 707 €
▪ Total compte de résultat :	
. Total des charges	24 458 018 €
. Total des produits	24 445 744 €
▪ Résultat de l'exercice (Déficit)	12 274 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 avril 2026.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'Association.

Note n° 1

Règles et méthodes comptables.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Tableau des dépréciations
Note n° 5	Etats des créances

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 6	Etat des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds propres
Note n° 8	Tableau explicatif du report à nouveau

Note n° 9	Tableau explicatif du résultat de l'exercice
Note n° 10	Proposition d'affectation des résultats
Note n° 11	Tableau des provisions pour risques et charges
Note n° 12	Tableau de suivi des fonds dédiés

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 13	Charges à payer
Note n° 14	Produits à recevoir

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 15	Détail des financements publics
Note n° 16	Charges et produits exceptionnels

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 17	Engagements financiers
Note n° 18	Effectif
Note n° 19	Informations sur les rémunérations des dirigeants

NOTE N°1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

I. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des services.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-I du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Des contraintes particulières sont imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations. Pour tenir compte de ces contraintes, il est dérogé aux règles suivantes :

- Certaines provisions pour risques et charges sous contrôle des autorités de tarification ne représentent pas des passifs tels qu'ils sont définis dans le règlement du CRC 2000-06.

Le montant des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés susceptibles de ne pas répondre à la définition de passif telle que définie par le règlement CRC 2000-06 représente un passif de 32 318 €.

3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc...
- Suppression des transferts de charge concernant les indemnités d'assurance reçues ;

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-I ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.

○ Présentation du bilan :

- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

L'année 2025 a eu pour enjeux :

- Le projet associatif et ses axes stratégiques 2025-2029 élaborés sous mode collaboratif, voté en Assemblée Générale de juin 2025.
- Le développement et le renforcement des missions mineur.es, avec la une mission de 18 mois de coordination de ces missions et la finalisation de l'outil de médiation du co-accompagnement « cartes en main » , avec mode d'emploi à élaborer et graphisme spécifique à élaborer en 2026.
- Elaboration de deux guides : parentalité et les droits aux séjours et protection, avec la finalisation en 2026.
- Poursuite de la démarche qualité avec :
 - ✓ Nouvelle certification QUALIOPI pour 5 ans de notre organisme de formation.
 - ✓ Démarche qualité au sein de nos établissements CHRS, avec le soutien de reporting du logiciel AGEVAL, dans la perspective des évaluations 2026 des 7 établissements
- Poursuite de la communication interne (« l'AdN en bref ») et externe (LinkedIn, lettre d'information externe)

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant

6. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :

A - AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

L'Association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre, un siège (service commun), une activité propre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'Association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de Siège.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de l'Association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

B - IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les frais d'établissement sont immobilisés

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 3 ans.

C - IMMOBILISATION CORPORELLES

1/ Immobilisations corporelles immeubles :

Elles ont fait l'objet d'une décomposition suivant les directives des nouveaux règlements pour les bâtiments acquis à compter du 01/01/2005.

2/ Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'application des règlements n'a pas apporté de modifications dans la présentation de ces comptes.

D - LES AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION ONT ETE PRATIQUES SUIVANT LE MODE LINEAIRE SUR LA VALEUR D'ACQUISITION DES BIENS

Cette méthode a été jugée opportune sans qu'il soit nécessaire de retenir une valeur de cession.

Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| ▪ Matériel de transport | 5 et 8 ans |
| ▪ Mobilier, matériel | 5 et 10 ans |
| ▪ Matériel de bureau | 3 - 5 et 10 ans |
| ▪ Matériel informatique | 3 - 4 et 5 ans |
| ▪ Agencements et installations | 5 et 15 ans |

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service de l'élément d'actif à amortir selon la règle du prorata temporis.

E - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont constituées par :

- Des dépôts et cautions
- Un compte titres constitué de fonds communs de placement (FCP) pour faire face à la dette relative au compte épargne-temps (CET). L'association n'a pas la libre disponibilité de ces sommes, qui ne peuvent être « débloquées » que lorsque les salariés font valoir leurs droits au paiement des jours de CET dans les cas limitativement prévus selon l'accord d'entreprise signé le 22/12/1999.
- Des nantissements de fonds pour garantir les prêts souscrits auprès de la banque Société Générale.
- les autres immobilisations financières sont constituées de parts A et B du Crédit coopératif.

F - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

G - DISPONIBILITES

L'Association a souscrit une convention de fusion de ses comptes bancaires auprès du Crédit Coopératif.

H - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les placements sont constitués d'un livret A, d'un compte sur livret institutionnel et de deux livrets associatifs produisant des intérêts financiers comptabilisés en fin d'exercice. Les placements du compte sur livret institutionnel sont disponibles après un préavis de mobilisation de 32 jours.

I - RESERVES

L'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées, comptabilisés en réserve est conforme aux décisions des autorités de contrôle.

J - REPORT A NOUVEAU

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'Association.

Les résultats des activités dont le financement est assuré par des tiers financeurs sont isolés au passif du bilan dans la rubrique « report à nouveau sans droits de reprise ».

Un tableau en annexe donne le détail du report à nouveau. (Notes n°8 et 9)

K - PROVISIONS REGLEMENTEES

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provision réglementée afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS.

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22 et M21, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

L - PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'engagement est calculé pour l'ensemble du personnel permanent. La provision/l'engagement pour IFC est évalué(e) selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 64 ans
- Rotation du personnel : selon le turn over de l'association à savoir par catégorie et tranche d'âge :

	Agent de maîtrise	Cadre	Employé	Ouvrier	VRP multicaltes
0 / 19 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 / 29 ans	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
30 / 39 ans	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
40 / 49 ans	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
50 / 59 ans	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
60 / 69 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- Espérance de vie : selon la table de mortalité (2017-2019)
- Taux d'actualisation (recommandé pour les associations de plus de 250 salariés) : 3.96%
- Taux de charges sociales retenu :
 - Pour personnel cadre : 63%
 - Pour le personnel non cadre : 52%

Le total de l'engagement enregistré en provisions pour charges est de 629 816 €.

M - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions. Les provisions contrôlées par les financeurs au compte de Résultat sont conservées au bilan jusqu'à leur utilisation. Dans certains cas elles peuvent avoir un aspect dérogatoire au règlement CRC 2000-06.

N - DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER

La provision pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes, sous réserve de l'approbation par les financeurs.

O - ENGAGEMENTS A REALISER SUR FONDS DEDIES

Les fonds dédiés, tels que définis par le règlement CRC n° 2018-06, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

P – EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés pour leur valeur brute (montant en capital).

Q - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les éléments mentionnés sont ceux qui ont été identifiés.

R – ENGAGEMENT HORS BILAN – CREANCES ET DETTES ASSORTIES DE GARANTIES

- Nantissement parts capital Crédit Coopératif

AdN 13 :	471 €
AdN 34 :	2 821 €
AdN 69 :	2 013 €
AdN 92 :	4 270 €
AdN 93 :	4 285 €
CA :	930 €
Total :	14 790 €

- AdN 31 – Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'acquisition des nouveaux locaux.

Montant : 74 400 €

- AdN 69 - Caution solidaire de la commune de Lyon sur prêt n° 06019040
Montant : 100 000

- Une hypothèque a été souscrite en 2019 pour garantir le prêt souscrit pour l'achat des locaux.

- AdN 13 - Caution amortissable sur prêt n° 04036570

Montant au 31/12/2025: 26 711 €

- Compte associatif – Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'aménagement de la pension de famille de l'Amicale du Nid 93 qui a ouvert en 2018.

Montant : 130 000 €

7. COMPTE DE RESULTAT

Les comptes de résultat des activités soumises à approbation ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

- Honoraires

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 45 540 € (article R 123-198 du code de commerce)

8. PRINCIPE DE GLOBALISATION

Les comptes sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque établissement.

Les principes d'élimination sont les suivants :

⇒ Au bilan :

- élimination des comptes inter établissements.

⇒ Au compte de résultat :

- élimination des frais de siège,
- élimination des salaires, charges sociales et dépenses de fonctionnement transférés.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

Note n° 2 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	179 949		345		179 604
	TOTAL (I)	179 949	0	345	0	179 604
	Autres immobilisations incorporelles	98 695	2 422	2 422		98 695
	TOTAL (II)	98 695	2 422	2 422	0	98 695
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	564 731				564 731
	Constructions	7 348 081	6 402			7 354 483
	Installations techniques, matériel et outillage	472 372	12 654	810		484 216
	Installations générales, aménagements divers	2 453 608	219 408	5 932		2 667 084
	Matériel de transport	596 111	28 359	28 359		596 111
	Mobilier matériel de bureau et informatique	1 132 581	86 057	51 639		1 166 999
	Mobilier matériel d'hébergement	590 253	41 423	7 158		624 518
		4 772 553	375 247	93 088	0	5 054 712
	Autres					
	Immobilisations corporelles en cours		61 127	0		61 127
	Avances et acomptes					
	TOTAL (III)	13 157 737	455 430	93 898		13 519 269
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Autres titres immobilisés	2 134	1 200 000			1 202 134
	Placements CET	136 923	2 350	37 775		101 498
	Prêts et autres immobilisations financières	750 823	19 152	2 773		767 202
	TOTAL (IV)	889 880	1 221 502	40 548		2 070 834
TOTAL (I+II+III +IV)		14 326 261	1 679 354	137 213	0	15 868 402

Note n° 3 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS		Amortissements cumulés 2024	Augmentation	Diminution	Virements de poste à poste	Amortissements cumulés 2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	167 798	3 830	345		171 283
	TOTAL (I)	167 798	3 830	345		171 283
	Autres immobilisations incorporelles	89 418	3 948	2 422		90 944
	TOTAL (II)	89 418	3 948	2 422		90 944
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	3 893 851	222 634			4 116 485
	Installations techniques, matériel et outillage	295 216	31 697	746		326 167
	Installations générales, aménagements divers	1 284 190	156 155	5 932		1 434 413
	Matériel de transport	455 902	73 008	17 145		511 765
	Mobilier matériel de bureau et informatique	951 049	101 208	51 481		1 000 776
	Mobilier matériel d'hébergement	467 440	37 876	6 622		498 694
		3 158 580	368 247	81 180		3 445 646
	Autres					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL (III)	13 157 737	622 578	81 926		7 888 298
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Autres titres immobilisés					
	Placements CET					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL (IV)	889 880				
TOTAL (I+II+III +IV)		14 304 833	630 356	84 693		8 150 525

Note n° 4 - TABLEAU DES DEPRECIATIONS

Nature des dépréciations	Montant debut exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Virements de poste à poste	Montant fin exercice
Sur immobilisations :					
- incorporelles					
- corporelles					
- financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	87 148	9 504			96 652
Autres dépréciations					
TOTAL	87 148	9 504			96 652
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financière		9 504			
- exceptionnelle					

Note n° 5 - ETAT DES CREANCES

Créances		Montant brut 2024	Montant brut 2025	Degré de liquidité de l'actif	
				à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Autres titres immobilisés	2134	1 202 134		1 202 134
	Prêts (1)	136 923	101 498		101 498
	Autres immobilisations financières	750 823	767 202		767 202
l'actif	Avances et acomptes versés sur commandes	145	29 680	29 680	
	Créances art. 35	271 370	271 370		271 370
	Usagers et comptes rattachés	246 093	235 050	235 050	
		517 463	506 420	235 050	271 370
	Subventions & produits à recevoir	1 255 160	1 446 381	1 446 381	
circulant	Personnel & comptes rattachés	21 848	23 000	23 000	
	Débiteurs divers	132 232	146 355	146 355	
		1 409 240	1 615 736	1 615 736	
	Charges constatées d'avance	129 026			
TOTAL		2 945 754	4 222 670	1 880 466	2 342 204
	(1) Montant :				
	- Prêts accordés en cours d'exercice				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		35 425		

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 6 - ETAT DES DETTES

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 771 006	161 746	604 601	1 970 659
Emprunts et dettes financières divers	340 889	340 889		
Fournisseurs et comptes rattachés	649 064	649 064		
Legs et donations				
Personnel et comptes rattachés	879 550	879 550		
Organismes sociaux	1 470 488	1 470 488		
Etat - Impôts et taxes	51 084	51 084		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	61 431	61 431		
Produits constatés d'avance	270 211	270 211		
TOTAL	6 493 723	3 884 463	604 601	1 970 659
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	178 048			

Note n° 7 - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Nature des fonds propres	Montant début d'exercice	Affectation des résultats et retraitements	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	51 086				51 086
Ecart de réévaluation	22 290				22 290
Réserves	3 151 451	433 432	0	0	3 584 882
Statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 608 768		0	0	3 042 199
Excédents et réserves affectés à l'investissement	1 653 733	231 506			1 885 239
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)	507 929	-7 000			500 929
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissements	447 106	208 925			656 031
Autres réserves	542 683				542 683
Report à nouveau (voir note 8)	3 965 094	-1 655 206			2 309 888
Résultat de l'exercice (voir note 9)	-1 221 775	1 221 775	-12 274		-12 274
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES					
Subventions d'investissement	1 731 430		140 000	128 580	1 742 850
Provisions réglementées :	1 071 540			4 198	1 067 342
Couverture du besoin en fonds de roulement	91 964				91 964
Réserves des plus-values nettes d'actif	939 706			537	939 169
Droit des propriétaires					
TOTAL DES FONDS PROPRES	10 177 241	1	127 726	132 778	8 766 064

Retraitement des fonds dédiés

0

Note n° 8 - TABLEAU EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU

Postes	Montant début d'exercice	Affectation des résultats et retraitements	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Report à nouveau Gestion Libre	1 840 823	-620 170			1 220 653
Dépenses refusées	-187 117				-187 117
Report à nouveau sans droit de reprise	1 653 705	-620 170	0	0	1 033 534
Résultat sous contrôle tiers financeurs	2 927 323	-973 565			1 953 759
Charges rejetées	-401 891	-44 877			-446 768
Dépenses non opposables - Prov. CP	-190 916	-16 593			-207 509
Dépenses non opposables - Autres	-23 126				-23 126
Report à nouveau sans droit de reprise	2 311 390	-1 035 035	0	0	1 276 353
Report à nouveau	3 965 095	-1 655 206	0	0	2 309 888

Note n° 9 - DETERMINATION DU RESULTAT GLOBAL⁽¹⁾

Libellé	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL 2025	TOTAL 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	8 944 506	-	8 944 506	10 170 613
Subventions	136 001	11 606 988	11 742 989	9 243 600
Autres produits	527 007	2 570 835	3 097 842	2 366 872
TOTAL I	9 607 514	14 177 823	23 785 337	21 781 085
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	5 753 315	8 620 265	14 373 580	14 635 027
Achats et autres services extérieurs	2 780 210	3 217 227	5 997 437	6 391 813
Charges divers	910 954	1 575 912	2 486 866	1 659 705
TOTAL II	9 444 479	13 413 404	22 857 883	22 686 545
VARIATION FONDS DEDIES	-	784 706	-	411 090
TOTAL III	-	14 204 610	24 519 263	23 935 161
RESULTAT D'EXPLOITATION	122 255	20 287	101 968	1 316 550
RESULTAT FINANCIER ET EXCEPTIONNEL	-	71 253	-	94 775
RESULTAT DE L'EXERCICE	79 265	91 540	12 274	1 221 775

(1) Frais de siège inclus s'élevant à 1 033 452 €

Note n° 10 - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Etablissements	Résultats comptables	Résultats antérieurs à affecter	Résultats de gestion	Dépenses inoppo- sables- Dettes congrés payés	Résultats adminis- tratifs à affecter	Propositions d'affectation						Affectation en report à nouveau	
						Affectation en Réserves					Affectation en report à nouveau		
						Excédent Investis- sement	Excédent Couverture BFR	Compen- sation Charges d'amortis- sement	Excédent réduction charges exploi- tation	Excédent finance- ment mesures exploit- ation	Reports à nouveaux		
CHRS			0		0								
AdN 93	27 682		27 682	2 923	30 605			30 605					
AdN 92	36 134		36 134	-12 641	23 493	23 493							
AdN 75	114 889		114 889	-15 170	99 719								
AdN 31	69 803	70 230	427	-1 291	-864								
AdN 34	9 095		-9 095	-1 393	-10 488								-10 488
AdN 69	20 870	22 632	1 762	-20 121	-18 359								
AdN 13	328		328	7 280	7 608								
TOTAL CHRS	79 265	92 862	172 127	-40 413	131 713.53	23 493.00	0.00	18 989.53	0.00	99 719.00	-10 488.00		
Siège - Service commun	-158 418	229 357	70 939		70 939.00								70 939.00
Activités hors CHRS			0		0.00								
AdN BHZ	3 593		3 593		3 593.00								3 593.00
AdN 75	112 655		112 655		112 655.00								112 655.00
AdN 93	153 831	446 251	600 082		600 082.00								600 082.00
AdN 38	27 783		-27 783		-27 783.00								-27 783.00
AdN 31	34 212		34 212		34 212.00								34 212.00
AdN 34	36 350	5 030	-31 320		-31 320.00								-31 320.00
AdN 69	123 257	53 684	-69 573		-69 573.00								-69 573.00
AdN 13	30 986		-30 986		-30 986.00								-30 986.00
AdN 92	15 949		-15 949		-15 949.00								-15 949.00
	-88 452	734 322	645 870	0	645 870.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	645 870.00		
Compte Associatif	-3 088		-3 088		-3 088.00								-3 088.00
TOTAL HORS CHRS	-91 540	734 322	642 782	0	642 782.00	0.00	0.00	0.00	0.00	99 719.00	642 782.00		
TOTAL	-12 275	827 184	814 909	-40 413	774 495.53	23 493.00	0.00	18 989.53	0.00	99 719.00	632 294.00		

Note n° 11 - TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Provisions pour risques	143 376		4 000	36 700	110 676
Autres provisions pour risques	0				0
Provisions pour charges:					
- Provisions pour départ à la retraite	670 330		161 237	201 749	629 818
- Provisions pour autres charges	27 000				27 000
- Provisions pour grosses réparations	91 541			14 396	77 146
	788 869	0	161 237	216 145	733 962
TOTAL	934 444	0	165 237	252 845	844 637
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			165 237	252 845	
- financière					
- exceptionnelle					

Note n° 12 - TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Projet 1							
Projet 2							
Subventions d'exploitation							
AdN 13	69 740	243 512	57 902			255 350	
AdN BzH	308 502	363 483	308 503			363 482	
AdN 31	273 322	184 188	273 320			184 190	
AdN 34	90 000	96 805	90 000			96 805	
AdN 38-73	133 895	80 000	133 895			80 000	
AdN 69	206 270	235 721	170 554			271 437	
AdN 75	222 704	214 128	188 733			248 099	
AdN 92	309 590	275 284	296 886			287 988	
AdN 93	480 281	642 447	36 517		-	1 086 211	5 319
AdN SN	123 275	162 568	116 341			169 501	
Contributions financières d'autres organismes							
Projet 1						-	
Projet 2						-	
Ressources liées à la générosité du public							
Dons manuels (à préciser)							
Legs et donations							
Total	2 217 579	2 498 136	1 672 651	-	-	3 043 063	5 319

Compte de résultat

- 2 498 138 1 672 653
2 - 2

AUTRES INFORMATIONS

Note n°13 - CHARGES A PAYER

Détail des charges à payer	Montant
Factures non parvenues	34 922
Personnel	18 008
Dette CET	135 923
Congés payés	1 028 717
Autres charges à payer	79 583
TOTAL	1 297 153

Note N° 14 - AUTRES CREANCES : PRODUITS A RECEVOIR

Libellés	31/12/2025
AdN 13	14 117
CIFRE	4 667
ASP	2 500
CAF	1 182
Formation	5 768
AdN 31	12 420
Formation	9 000
Divers	3 420
AdN 34	183 644
METROPOLE	40 502
ARS	25 000
CCAS	27 000
CAF	14 902
CD 34	58 350
Divers	17 890
AdN 38	3 888
FAS	3 000
Divers	888
AdN 69	177 440
Entreprise des possibles	80 000
Crédit agricole	15 000
Région AURA	45 000
Métropole	32 600
Ville	4 500
Divers	340
AdN 75	369 176
Divers	43 810
Coallia	313 296
Formation	12 071
AdN 92	7 160
FORMATION	640
Divers	6 520
AdN 93	582 955
BAUX GLISSANTS	97 250
CD93	335 674
FONDATION	20 000
FIPD	11 250
CAF	40 000
COMMUNES	52 000
Divers	10 291
Formation	16 490
AdN BhZ	3 698
Formation	3 698
Siège	75 898
CD 93	30 490
FIPD	6 000
Divers	30 408
SDFE	9 000
Compte Associatif	15 985
Divers	15 985
Sous-Total	1 446 381
Personnel & comptes rattachés	23 000
Débiteurs créditeurs divers	146 355
TOTAL	1 615 736

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 15 - DETAIL DES FINANCEMENTS PUBLICS

Détail des produit	Cohesion sociale ^[1]	Droits des Femmes ^[2]	Justice	ARS	Collectivités territoriales	CAF	Fondations	Divers	Total ⁽⁴⁾	Dont financement mineures
2021	12 746 461 €	596 617 €	109 971 €	536 381 €	1 129 257 €	66 000 €	76 380 €	750 €	15 261 817 €	460 285 €
2022	13 016 937 €	1 408 126 €	105 667 €	773 698 €	2 953 699 €	101 000 €	25 000 €	38 423 €	18 422 549 €	2 385 343 €
2023	14 854 789 €	1 343 119 €	121 400 €	835 092 €	2 565 236 €	41 000 €	98 775 €	6 000 €	19 865 411 €	2 286 334 €
2024	14 067 220 €	2 755 917 €	119 133 €	515 644 €	1 785 418 €	88 881 €	62 000 €	20 000 €	19 414 212 €	1 402 673 €
2025	14 452 232 €	2 443 656 €	112 591 €	555 066 €	2 774 484 €	84 940 €	114 122 €	42 000 €	20 579 091 €	2 676 444 €
%	70%	12%	1%	3%	13%	0%	1%	0%		13%

(3)

[1] Dont dotation globale de financement des CHRS

[2] Incluant AGRASC

(3) dont 937 152 € de convention triennale DGCS 2024-2026 et 620 000 € mission mineures de Marseille

(4) hors quote part de subvention d'investissement d'un montant dde 108 405 €.

Note n° 16 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail des produits	Exercice 2025	Exercice 2024
Sur opérations de gestion	1 258	4 422
Sur exercices antérieurs		1 076
Sur opérations en capital		
- Produits des cessions d'actifs		
- Quotes-parts subventions virées au compte de résultat		142 901
- Quotes-parts apports virés au compte de résultat		
	0	142 901
Reprises sur provisions réglementées		
Reprises sur provisions réglementées (immobilisations)	3 661	3 661
Reprises sur prov. Régl. PV cessions d'actifs	537	573
	4 198	4 234
TOTAL	5 456	152 633

Détail des charges	Exercice 2025	Exercice 2024
Pénalités, amendes		203
Exercices antérieurs	1 890	
Autres charges except. s/Op gestion	84 296	6 172
Sur opération en capital (VCN cessions)		1 328
Dotation except. Amort immos		
Dotation except. Dépréciation		7 546
Dotation prov. Régl. PV cessions d'actifs		
TOTAL	86 186	15 249

Résultat exceptionnel	-80 730	137 384
------------------------------	----------------	----------------

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 17 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunts auprès des établissements de crédit	441 596
part à moins d'un an	161 746
part à plus d'un an et moins de 5 ans	604 601
part à plus de cinq ans	1 970 659
Engagements reçus	
Néant	

Note n° 18 - EFFECTIF

Effectifs	2025	2024
E.T.P. (Equivalent Temps plein)	261.78	260.31
Nombre de salariés à fin d'année	277	275

Note n° 19 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 217 956 €.

Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LES CONVENTIONS (article L 612-5 du Code de Commerce
et L 313-25 du CASF)**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)
Siège social : 21 Rue Château d'Eau
75010 – PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les conventions (article L 612-5 du Code de Commerce et L313-25 CASF)

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Les conventions soumises à l'Assemblée Générale :

I. CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DU COMMERCE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'une nouvelle convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Cette convention est soumise à l'approbation de l'assemblée général est mentionnée en annexe :

Nature de la convention : Assistance juridique entre l'Association Amicale du Nid représentée par la Présidente Françoise de RITTER et Pauline SOUBIE-NINET, aussi administratrice de l'Association Amicale du Nid.

Objet de la convention : Recours au fond et en référé au tribunal administratif pour 13 personnes accompagnées au sein de l'Amicale du Nid en Seine-Saint-Denis

Conditions financières : en comptabilité les montants relevant de l'exercice 2025 sont les suivants :

- montant de la prestation 4680 € TTC

II. CONVENTION ARTICLES L313-25 ET R314-49 DU CASF (CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

Les conventions qui ont été portées à notre connaissance sont les suivantes :

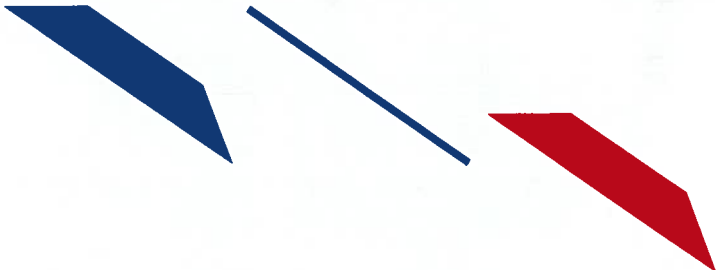
- Rémunérations des cadres dirigeants salariés au sens de l'article L.212.15-1 du code du travail d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant des établissements sociaux et médico-sociaux. Les rémunérations du Directeur Général, et des directrices ou directeurs de service sont mentionnées en annexe.
- Rémunérations des membres de la famille de Cadres dirigeants et Directeurs : néant.
- Rémunérations de membres de la famille d'un Administrateur : Néant.

Fait à Fontenay-Sous-Bois, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes.
Léo JEGARD & ASSOCIES

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Franck
NACCACHE (+33637777410)
Date : 15/06/2026 16:31:32
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 854331

Franck NACCACHE
Associé



ANNEXE





Cabinet Léo JEGARD et Associés
Monsieur Franck NACCACHE
Commissaire aux Comptes
23, avenue du Clos d'Orléans
94120 Fontenay-sous-Bois

Paris, le 5 juin 2026

Objet : Déclaration de convention

(à l'exception du contrat de travail de la cadre dirigeante et des directeur.ices d'ESMS)

Monsieur,

Nous vous informons, par la présente, que notre Association a conclu, à cette date une nouvelle convention mentionnée à l'article L 612-5 du code de commerce

Nature de la convention :

Assistance juridique entre l'association Amicale du Nid représentée par la Présidente Françoise RITTER et Pauline SOUBIE-NINET, aussi administratrice de l'Association Amicale du Nid

Objet de la convention :

Recours au fond et en référé au tribunal administratif pour 13 personnes accompagnée au sein de l'Amicale du Nid en Seine-Saint-Denis.

Comptabilité 2025 :

Les montants relevant de l'exercice 2025 sont les suivants :

Montant prestation : 4 680 € TTC

Nous joignons à la présente en annexe :

- La facture correspondant aux prestations
- la liste des cadres dirigeantes, des directeur.ices d'ESMS avec leur rémunération.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Mme JARRAUD
Déléguée Générale

6. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Delphine JARRAUD

Amicale du Nid - Siège social

21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org

Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

Rapport d'activité 2024

Delphine JARRAUD, déléguée générale



Système prostitutionnel – chiffres clés



Acheteurs

14% des hommes déclarent avoir eu recours à la prostitution

Nombre moyen de visites quotidiennes sur Sexmodel : 431 507 en 2024

Nombre de verbalisations :

- 11 491 verbalisations entre 2016 et 2025, soit à peine plus d'un millier par an (1149)
- 1 446 en 2025 (75% sur le périmètre de la police nationale).
- 36 départements n'enregistrent aucune contravention quand Paris en concentre 58 %

Nombre de récidives pour achat d'acte sexuel auprès d'une personne majeure :

- 114 entre 2016 et 2025
- 16 en 2025

Nombre de poursuites pour recours à l'achat d'acte sexuel auprès d'une personne mineure :

- 1510 entre 2016 et 2025
- 267 en 2025

Nombre de peines prononcées par les tribunaux prévoyant un stage de sensibilisation à l'achat d'acte sexuel :

- 79 en 2024
- 74 en 2023

Exploiteurs : proxénétisme et TEHES

Nombre de condamnations en 2017 et en 2024

- Proxénétisme : 72 condamnations en 2017 - 6 condamnations en 2024
- Proxénétisme aggravé : 443-755
- Recours à la prostitution : 37-269
- Recours à la prostitution aggravé : 15-27
- Tenue d'un lieu de prostitution : 24-39

Nombre de condamnations en 2024 : 1127

- 69% comportent une aggravation (victime mineure, bande organisée, pluralité des victimes...)
- 76 (7%) pour proxénétisme
- 269 (24%) pour recours à la prostitution
- 755 (67%) pour proxénétisme aggravé
- 27 (2%) pour recours à la prostitution aggravé
- 154 condamnations pour une infraction relative au système prostitutionnel (proxénétisme, recours à la prostitution et tenue d'un lieu de prostitution) concernaient une victime mineure.
- 20 % des condamnés étaient en état de récidive

Nombre d'affaires résolues : 445 en 2023 - 437 en 2024 - 551 en 2025

Nombre de réseaux démantelés : 53 en 2023 - 65 en 2024 - 56 en 2025

Saisies sur l'ensemble du territoire (AGRASC) (cf. temporalité des affaires résolues et des saisies effectives)

- 9,99M€ en 2023 - 14,75M€ en 2024 - 4.87M€ en 2025

Victimes

40 000 personnes en situation de prostitution

20 000 enfants sexuellement exploités par le système prostitutionnel

Mais il est écrit aussi : « On estime que 40 000 personnes sont en situation de prostitution dont 30% de mineurs, le chiffre a doublé les dernières années du fait de l'exploitation en ligne »

Nombre d'annonces quotidiennement en ligne sur Sexemodel :

- 35 000-40 000 en 2023 - **45 000-55 000 en 2024**
- 15 300 en 2025 (selon l'OCRTEH le dépôt d'annonce est désormais payant sur Sexemodel, d'où cette baisse)

Nombre de **victimes enregistrées** par les forces de l'ordre 2021-2025

- 4 677 victimes majeures (moins 8%) dans le cadre de proxénétisme ou recours délictuel à l'achat d'acte sexuel
- 2 038 victimes mineures de proxénétisme (+9%)
- 945 victimes mineures de recours à la prostitution (+ 167%)

Nombre de **victimes mineures enregistrées** en 2025

- 1 300 élèves repérés par le service sociale de leur établissement scolaire
- 416 victimes mineures enregistrées par les forces de l'ordre dans le cadre d'affaires de proxénétisme - 96% sont des filles
- 288 victimes mineures enregistrées par les forces de l'ordre dans le cadre du recours à la prostitution - 90% sont des filles

Lieux d'**exploitation** des victimes enregistrées par les forces de l'ordre en 2025

- 93% en hôtel et appartement (86% en 2024)
- 6% en établissement d'apparence légale (type salon de massage, bar...) (9.5% en 2024) - 424 « salons de massage » à Paris
- 1% sur la voie publique (4.5% en 2024)

Activité sur les territoires

75 Prévention, sensibilisation, aller-vers, ASG, MM, CHRS, accompagnement en établissements COALLIA (CPH HUDA CHU)

69 Prévention, sensibilisation, formation, aller-vers, accueil de jour, ASG, MM, CHRS, AAVA + antenne **38** Sensibilisation, aller-vers, accueil, ASG + **73** MM

Organisme de formation national avec pool de formateur.trices sur les territoires

92 Prévention, sensibilisation, ASG, MM, CHRS, AAVA + antennes **78** (ASG) & **95** (ASG, MM)

Bretagne
Sensibilisation, aller-vers, ASG, MM



31 Prévention, sensibilisation, aller-vers, ASG, MM, CHRS hors les murs

34 Prévention, sensibilisation, aller-vers, ASG, MM, CHRS, CHU FVV, logement accompagné

13 Prévention, sensibilisation, aller-vers, accueil de jour, ASG, MM, CHRS, CHU, HUDA

MM mission mineures
ASG : accompagnement social global

93 Prévention, sensibilisation, aller-vers, accueils de jour femmes en situation de grande précarité, ASG, MM, CHRS, CHU FVV, logement accompagné (ASLL, résidences sociales, pensions de familles) + antenne **77** MM

Ressources humaines salariées

Au 31/12/2025

Hors CDD de remplacement

- Total CDI + CDD = 261.78 ETP
- Total CDI + CDD = 277 salariées

Avec CDD de remplacement

- Total CDD + CDI = 273,32 ETP
- Total CDI + CDD = 287 salariées

Métiers

68% socio-éducatif
83% de femmes
30% ont au moins 5 ans d'ancienneté
24% ont 30 ans et moins
9% en CDD

Taux d'absentéisme*

- 2022 : 10,33% dont 6,64% maladie**
- 2023 : 10,19% dont 6,45% maladie
- 2024 : 11,30% dont 8,30% maladie
- 2025 : 12,37% dont 9,44% maladie

*maternité, parentalité, accidents du travail

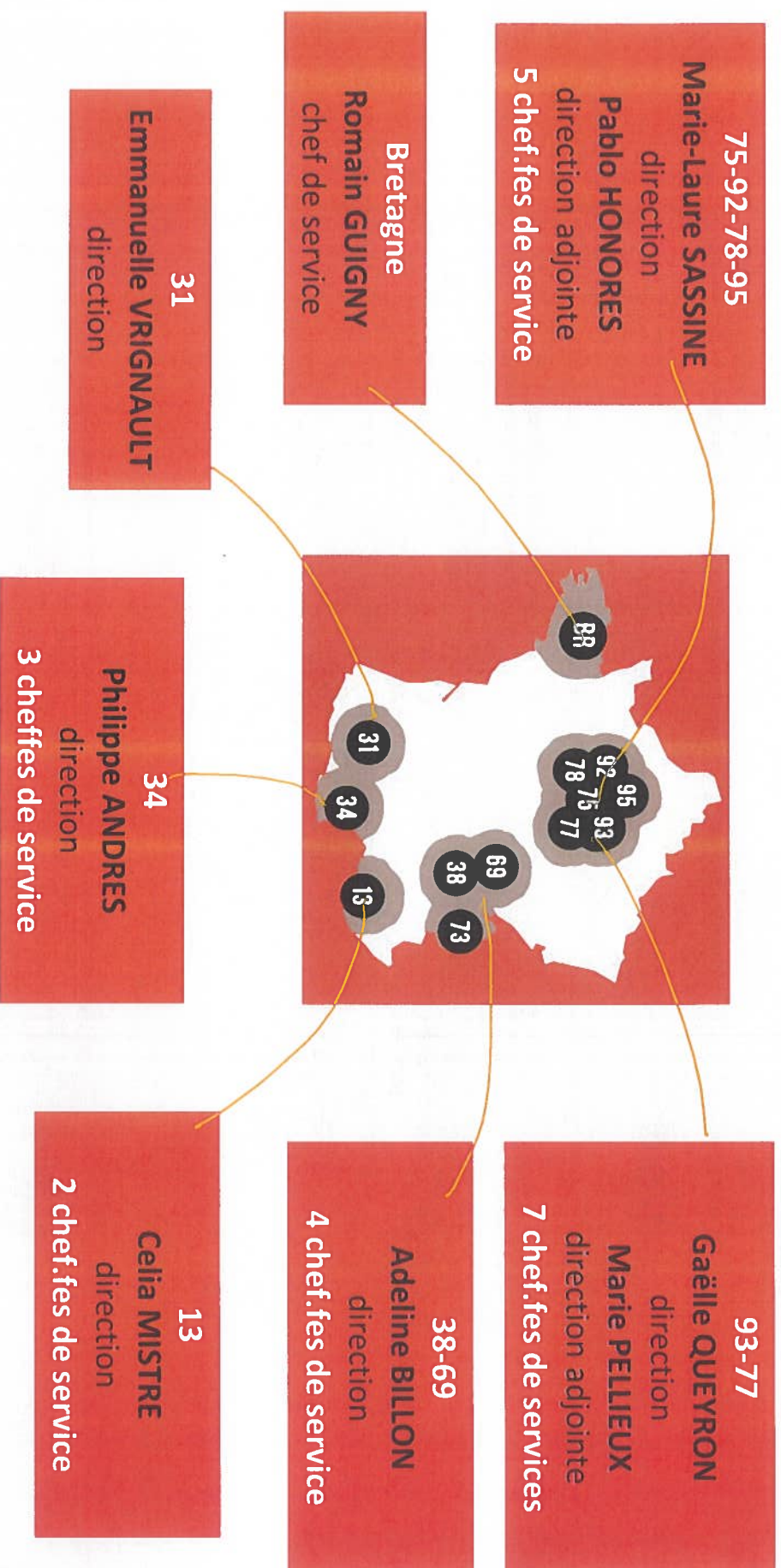
**Arrêt maladie (dont 3 jours), temps thérapeutique

	2024	2025
13	36.20	36.50
31	11.31	13.60
34	21.17	21.50
38/73	4.00	5.00
69	28.96	28.85
75	36.21	36.68
92/78/95	14.91	15.50
93	81.48	83.42
BZH	7.00	7.50
SN	14.23	13.23
TOTAL	255.47	261.78

Territoires et activité

Nbre de places au 01/01/26		Gestion Adn														Gestion hors Adn	
	13	31	34	BZH	38	69	73	75	77	78	92	93	95	Total	75/Coallia	93/Adoma	
Prév° sensib																	
Formation																	
Aller-vers																	
Accueil de jour																	
Mission mineures co-accompagnement														10			
Accomp. majeures																	
AAVA						18					20			38			
CHRS sans hébergement = ASH		370	108			60		86			16	14/60		700			
HEBERGEMENT																	
CHRS hébergement	21		10			24		62			25	165		307			
CPH														0	25		
HUDA	6													6	50		
CHU FVV	3		42									62		107			
CHU															30		
LOGEMENT ACCOMPAGNE																	
Pension de famille & rés. sociale												58		58		(45)	
IML			5											5			
IML FVV			6											6			
Appartements relais			8											8			
Baux glissants												10		10			
TOTAL nombre de places en hébergement et logement accompagné															507	105	(45)
Total nombre de places en hébergement															420		
Total nombre de places en logement accompagné															87		

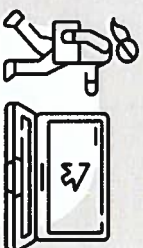
Organisation opérationnelle



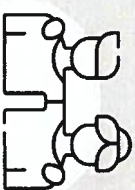
UN CONTINUUM D'ACTIONS



- Prévention
- Sensibilisation
- Organisme de formation
- Etayage professionnel
- Diagnostics territoriaux et participation à des recherches



- Aller-vers dans l'espace public et numérique



- Accueil dont accueils de jour



- Accompagnement social global personnalisé individuel et collectif des personnes majeures dont insertion socio-professionnelle notamment dans le cadre d'ateliers d'adaptation à la vie active



- Missions mineures incluant un co-accompagnement



- Hébergement et logement accompagné



- Plaidoyer nourri par l'analyse, l'observation et la production de données de terrain

 Diagnostics territoriaux	27 menés ● 9 en cours
 Prévention	235 actions 2 653 bénéficiaires Public : • 59% de la Protection de l'enfance • 29% dans le cadre de l'Education nationale • 5% en Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) • 4% en milieu universitaire • 2% en établissements et services sociaux et médico-sociaux (EESMS) • 1% en Missions locales.
 Sensibilisation	230 actions 4 883 bénéficiaires
 Formation	71 stages 1 037 stagiaires
Étayage de professionnel·les au contact de mineur·es	910 professionnel·les
→ 9 500 bénéficiaires d'actions de prévention, sensibilisation, étayage professionnel, formation	

	Aller-vers	Espace public • 463 maraudes • 3 295 personnes différentes rencontrées dans l'espace public ● 68% rencontrées • 73% FC, 26% FT, 1% H Espace numérique • 320 maraudes • 7 487 contacts dans l'espace numérique ● 16% de réponse ● 6% rencontrées • 85% FC, 10% FT, 5% H	
	Accueil de jour	• 2 734 personnes différentes • 10 passages en moyenne dans l'année	
	Co-accompagnement mineur·es	159 rencontr·es ● 311 co-accompagné·es • 21% a moins de 15 ans • 34% sous mesure ASE dont 53% placement • 1^{er} acte sexuel tarifé à 15 ans en moyenne	
	Accompagnement adultes	• 827 adultes dont 22% de nouvelles personnes • A noter : 932 enfants dont 33 % âgés de moins de 3 ans <table><tr><td> • 827 personnes accompagnées depuis 2017 dont 110 nouvelles en 2025 – 31% France • 216 en cours au 31/12/25 -1/3 France) </td></tr></table>	• 827 personnes accompagnées depuis 2017 dont 110 nouvelles en 2025 – 31% France • 216 en cours au 31/12/25 -1/3 France)
• 827 personnes accompagnées depuis 2017 dont 110 nouvelles en 2025 – 31% France • 216 en cours au 31/12/25 -1/3 France)			

 Accompagnement collectif	• 1 482 actions (accès aux droits, santé, apprentissage du français, insertion socio professionnelle, numérique, logement, parentalité, culture, loisirs, lien social...) • 4 654 bénéficiaires (les mêmes possibles pour plusieurs actions)
 Actions en justice	• Constitution de partie civile aux côtés de 13 victimes / 8 dossiers • Interventions volontaires (droit administratif) :
 AAVA	• 38 places • 70 stagiaires dont 54 % nouveaux
 Hébergement social	• 388 places • 439 personnes hébergées • 63 % adulte dont 23 % nouveaux • 37 % enfant dont 19 % nouveaux et 66% âgés de moins de 10 ans
 Logement accompagné	• 151 places • 161 personnes logées • 61% adultes dont 6 % nouveaux • 39 % enfants dont 37 % a moins de 10 ans
Plaidoyer	• Plaidoyer auprès des pouvoirs publics

Données ministérielles relatives aux PSP 2025

- Depuis décembre 2025 : AFIS portée à 559€43 pour une personne seule (87€ de moins que RSA)
- 128 associations agréées au 31/12/25 (121 en 2024)
- **2 547 PSP entre 2017 et 2025**
- **921 PSP en cours au 31/12/25 – 96% de femmes bénéficiaires**
- 86% des commissions départementales se sont réunies en 2025 : 64 plusieurs fois, 23 une seule fois, 14 ne se sont pas réunies
- 71 commissions sur 101 avec PSP au 31/12/25 (30% sans PSP)
- **23 commissions n'ont jamais eu de PSP (2017-2025)**
- 5 départements représentent 37% des PSP au 31/12/25 (départements 75.13.44.31.59)
- 28% des PSP 2017-2025 en Ile-de-France
- 507 nouvelles demandes de PSP en 2025 (501 en 2023, 469 en 2024), 89% ont été acceptées, soient 450 parcours engagés.
- **Refus d'entrée en PSP : 10% en 2023, 18% en 2024, 11% en 2025**
- Baisse du nombre de nouvelles demandes 2023-2024 (6%) et augmentation 2024-2025 (8%)
- **Ralentissement de l'augmentation du nombre de PSP en cours :**

44% 2021-2022

31% 2022-2023

7% 2023-2024

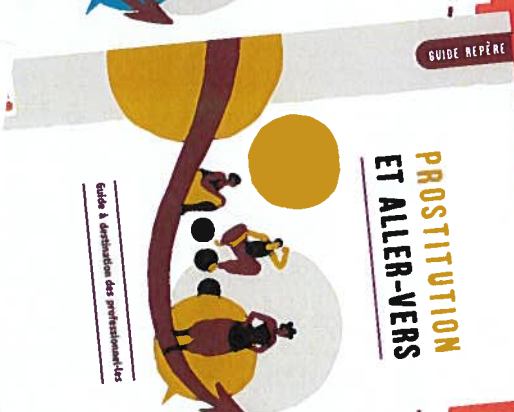
2% 2024-2025

ZOOM Interventions volontaires

Afin de continuer à les soutenir dans leurs démarches d'insertion, l'Amicale du Nid est intervenue **volontairement devant les juridictions administratives, aux côtés de 32 victimes du système prostitutionnel:**

Interventions volontaires	Nombre	%
• Refus d'entrée en PSP	5	66%
• Refus de titre de séjour en sortie de PSP	16	
• Refus de titre de séjour pour une femme algérienne ayant déposé plainte pour des faits de TEH	1	3 %
• Soutien devant la CNDA de femmes nigériennes victimes de TEH	7	31 %
• Soutien devant la CNDA de femmes congolaises victimes de TEH	3	
Total	32	100 %

Publications



Geneviève Duché & Marie-Hélène Franjou
Associées, présidentes de l'association Amicale du Nid